



# Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

**51<sup>e</sup>** séance plénière

Jeudi 11 novembre 2004, à 9 h 30

New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Ping ..... (Gabon)

*La séance est ouverte à 9 h 55.*

## Point 39 de l'ordre du jour

### **Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale**

#### **Rapport du Secrétaire général (A/59/332)**

##### **a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies**

**Rapports du Secrétaire général (A/59/93, A/59/374)**

##### **c) Assistance au peuple palestinien**

**Rapport du Secrétaire général (A/59/121)**

**Projet de résolution (A/59/L.24)**

**Le Président :** S'agissant du point 39 b) de l'ordre du jour, « Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions », je rappelle aux membres de l'Assemblée générale que, conformément à sa résolution 58/316 du 1<sup>er</sup> juillet 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé, à sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 17 septembre 2004, de renvoyer ce point à la Deuxième Commission.

Je voudrais également rappeler aux membres que, comme indiqué dans le programme de travail de

l'Assemblée générale et dans le calendrier des séances plénières (document A/INF/59/3/Rev 1), le point 39 d) de l'ordre du jour, intitulé « Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre », sera examiné, lors d'un débat commun, avec le point 27 de l'ordre du jour, « La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales », le mercredi 8 décembre 2004.

**M. Van den Bergh** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Bulgarie, la Roumanie et la Croatie, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange membre de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.

La question de la coordination humanitaire figure au cœur du débat actuel sur l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'aide humanitaire. L'Union européenne, avec d'autres délégations, a placé la coordination au premier rang de ses préoccupations dans le domaine humanitaire. Cependant, l'Union européenne estime que la coordination humanitaire ne devrait pas se limiter aux seuls acteurs humanitaires. Pour apporter une réponse efficace aux problèmes humanitaires, il faut que nous élargissions nos vues et

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



que nous incluons des partenaires politiques, militaires et de développement dans notre dialogue sur les questions humanitaires.

En ce qui concerne la question de la coordination de l'aide humanitaire, elle est d'une importance capitale dans les crises humanitaires, bien davantage que dans les autres cas. Une bonne coordination permet littéralement de sauver des vies. J'estime très sincèrement que nous pouvons nous féliciter des progrès qui ont été faits dans ce domaine particulier au cours de ces dernières années. Je fais allusions à la procédure d'appel global et à la manière dont le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a pris la tête de ces questions de coordination. L'Union européenne souhaite réaffirmer ici qu'elle attache une grande importance à la procédure d'appel global et au Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

De plus, je voudrais de façon explicite dire notre appui au Coordonnateur des secours d'urgence du Secrétaire général, Jan Egeland, et à ses efforts inlassables pour non seulement atténuer les souffrances humanitaires mais faire en sorte que le reste du monde s'en charge également. Son travail en ce qui concerne non seulement la crise du Darfour mais également le nord de l'Ouganda et la Colombie en sont de très bons exemples.

La crise du Darfour n'a pas encore pris fin; le temps presse pour un nombre croissant de personnes. À la séance du Conseil économique et social, l'Union européenne a salué les tentatives faites par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour garantir l'accès aux organisations humanitaires et assurer la coordination de l'action humanitaire. Nous constatons actuellement que l'accès a été profondément amélioré et que la coordination de l'action humanitaire est nettement meilleure. Toutefois, les souffrances humaines au Darfour demeurent terribles et les progrès sont trop lents. L'Union européenne demande au Gouvernement soudanais et aux autres parties au conflit de mieux protéger la population civile. L'Union européenne demande également à la communauté internationale de faire ce que nous n'avons pas réussi à suffisamment faire au début : rendre les opérations de secours possibles financièrement.

Comme je l'ai indiqué, la coordination devrait être non sélective plutôt que de se limiter à quelques parties prenantes. Ces dernières années, les discussions sur l'action et la coordination humanitaires ont

principalement consisté en un débat entre les institutions des Nations Unies et les gouvernements donateurs. Il est temps pour les autres de se joindre au débat d'une façon plus systématique afin de veiller à ce que la fourniture de l'aide soit plus efficace et que les résultats obtenus soient plus durables.

Premièrement, je voudrais examiner les liens entre l'aide humanitaire et la coopération pour le développement. C'est l'évolution de la situation dans un grand nombre de pays et de régions qui nous y oblige. Nous devons effectuer la transition d'une aide d'urgence au développement dans les pays comme l'Afghanistan, le Libéria et l'Angola afin d'offrir une perspective nouvelle aux populations de ces pays. Nous comprenons, certes, qu'il faut faire davantage, s'agissant, toutefois, de la transition, l'Union européenne se félicite du travail accompli par le Groupe de travail conjoint sur les problèmes de transition du Groupe des Nations Unies pour le développement et par le Comité exécutif pour les affaires humanitaires. Encore plus que pendant la phase des secours, c'est durant la transition que les gouvernements nationaux devraient avoir la possibilité et les moyens d'assumer leurs responsabilités et que la société civile devrait avoir la possibilité et les capacités d'apporter sa contribution positive à la reconstruction des pays sortant d'un conflit. Si les gouvernements et les acteurs non gouvernementaux jouent ces rôles, l'ONU devrait se limiter à un rôle d'appui et de renforcement des capacités.

À l'évidence, un financement accru est nécessaire aux fins de transition et de reconstruction, ne serait-ce que pour empêcher que des pays replongent dans un conflit. Des mécanismes de financement bien établis et créés à des fins humanitaires et de développement font défaut à cet égard. L'Union européenne le sait et recherche les moyens d'améliorer les résultats obtenus dans les pays en transition. Le concept de la Commission européenne qui consiste à établir un lien entre secours et développement fournira des orientations en la matière.

La coordination humanitaire ne doit pas seulement concerner les gouvernements nationaux ou locaux; il est tout aussi important que les populations touchées soient elles-mêmes mieux écoutées non seulement par l'ONU et les organisations non gouvernementales mais également par leurs propres gouvernements. Jusqu'à présent, nous nous sommes trop souvent souciés d'œuvrer pour la population

plutôt qu'avec elle. C'est en écoutant mieux les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les populations touchées et grâce à une meilleure coordination, tout en renforçant les capacités locales que nous pouvons assurer une meilleure prise en charge et une meilleure participation et augmenter les chances d'obtenir des résultats durables.

Les organisations non gouvernementales, qu'elles soient internationales ou nationales, peuvent et devraient avoir plus voix au chapitre, notamment dans le cadre du processus de la procédure d'appel global et du Plan d'action humanitaire commun. Les organisations non gouvernementales ont souvent été plus longtemps présentes dans les régions en crise que l'ONU et pourraient avoir une meilleure compréhension des solutions adaptées aux besoins des populations menacées. L'Union européenne veut mettre à profit l'expérience des organisations non gouvernementales et tient à les impliquer davantage dans la coordination humanitaire. Une façon de le faire pourrait être de s'assurer que les échanges dans le cadre des équipes de pays des Nations Unies incluent, lorsqu'il y a lieu, tous les partenaires du Comité permanent interorganisations.

Les missions intégrées des Nations Unies sont l'un des symboles d'une coordination améliorée et élargie. L'Union européenne accepte le concept des missions intégrées en tant que démarche plus cohérente et efficace face aux crises. Toutefois, il est clair que ces missions courent le risque que l'action humanitaire soit perçue comme s'inscrivant dans un programme politique plus vaste. Il faut donc que l'ONU et ses États Membres organisent des missions intégrées de façon à ce qu'il n'y ait aucun malentendu sur la nature indépendante, impartiale et neutre du volet humanitaire d'une mission donnée.

La sécurité des agents humanitaires est plus que jamais en jeu. Nous devons trouver des réponses aux nouvelles menaces à la sécurité auxquelles nous sommes confrontés en Iraq, en Afghanistan ou ailleurs. Le climat de sécurité incertain et la réponse de l'ONU aux nouveaux problèmes de sécurité sont extrêmement importants pour le devenir de l'aide humanitaire. Nous avons assisté à une augmentation sans précédent du nombre de victimes et d'attaques perpétrées contre les services de secours, et aussi bien l'ONU que les organisations non gouvernementales ont été forcées de suspendre leurs opérations dans différents pays.

L'Union européenne se félicite de l'occasion de débattre de cette question à l'Assemblée générale. Nous reconnaissons la menace que peut davantage représenter la situation dans certaines crises que dans d'autres, toutefois ce sont les nouvelles menaces qui apparaissent dans le monde entier dont il faut tenir compte. Nous nous félicitons donc du travail accompli par l'ONU pour réévaluer la situation en matière de sécurité et concevoir des réponses nouvelles. Toutefois, l'Union européenne recommande vivement que la gestion des risques ne se traduise pas par un manque d'empressement à prendre des risques. Cette aversion pour le risque conduirait à une réduction des capacités d'intervention de l'ONU et porterait donc atteinte à sa crédibilité.

Nous sommes fermement convaincus que le respect du droit international humanitaire n'est pas seulement le meilleur moyen de prévenir les souffrances des personnes innocentes dans un conflit, mais également la meilleure protection pour les équipes de secours. Il est fondamental, pour la sûreté des agents des services de secours, que l'action humanitaire et les responsabilités soient clairement définies entre les acteurs militaires et politiques. Les États Membres devraient donc assurer la cohérence de leurs politiques et actions humanitaires et militaires tant dans le cadre des Nations Unies qu'en dehors, et devraient en général favoriser le débat entre les acteurs humanitaires et militaires. À cet égard, nous nous félicitons du nouveau document de référence du Comité permanent interorganisations sur la relation civil-militaire dans les situations d'urgence complexes.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur le financement. Le rapport intérimaire à mi-parcours pour 2004 du Bureau de la coordination des affaires humanitaires met en lumière un certain nombre de tendances qui incitent à la réflexion à cet égard. Ainsi, à ce jour en 2004, un financement moins important de l'aide humanitaire a été fourni par rapport aux deux années précédentes. Il est regrettable qu'une nouvelle crise majeure ait été nécessaire pour augmenter le niveau global de financement. Nous demandons à tous les pays et gouvernements d'aider à atténuer les souffrances humanitaires et de concrétiser leurs promesses de dons.

Ce qui est plus important du point de vue de la coordination, c'est la répartition inégale du financement, certains appels de fonds étant mieux financés que d'autres ou certains secteurs mieux

couverts que d'autres. Cette répartition inégale justifie l'appel de l'ONU à une plus grande mobilisation des ressources non réservées, qui explique à son tour notre appel à une évaluation meilleure et correspondante des besoins. L'Union européenne, qui participe au processus des bonnes pratiques d'action humanitaires examine les moyens d'assurer un financement adapté aux besoins. Pour encourager un plus grand apport de fonds, les institutions des Nations Unies devraient mieux coordonner, mieux définir les priorités et mieux veiller à la qualité de leur travail.

Chaque année, les catastrophes naturelles provoquent un plus grand nombre de victimes et de souffrances que les crises causées par l'homme. En outre, il y a lieu de croire qu'à l'avenir, les catastrophes naturelles, comme les inondations et les sécheresses, se multiplieront. Pour ces raisons et pour d'autres, l'Union européenne se félicite du regain d'attention portée sur l'intervention en cas de catastrophes naturelles par le Coordonnateur des secours d'urgence. Nous appuyons également le travail du secrétariat pour la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, en particulier ses efforts pour assurer les préparatifs de la Conférence de Kobe sur la prévention des catastrophes. La décision d'axer principalement la conférence sur la consolidation des capacités, la prévision des catastrophes, les mécanismes de survie et la prise en charge est, à notre sens, légitime, car elle permettra de limiter au mieux les dégâts et les pertes en vies humaines sur le long terme. Il est temps de détourner l'attention de la phase des secours en cas de catastrophe à la prévention de ces dernières, et d'attribuer un rôle important aux gouvernements locaux et nationaux ainsi qu'aux personnes vivant dans des zones sujettes aux catastrophes elles-mêmes.

L'Union européenne reconnaît que la communauté internationale n'a pas investi suffisamment dans la préparation en prévision des catastrophes et dans la réduction de ces dernières. Tout investissement dans ces domaines pourrait s'avérer plus économique que celui dans l'intervention à la suite des catastrophes. Cependant, cet investissement devrait s'accompagner de l'octroi par les gouvernements d'une priorité aux politiques de réduction des catastrophes, ainsi qu'à l'application de ces politiques.

S'agissant des interventions en cas de catastrophe, l'Union européenne réaffirme le rôle de

premier plan joué par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe et par le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage. Un dispositif de collaboration entre les instruments existants de l'ONU et un nouveau mécanisme d'intervention de l'Union européenne ont été récemment définis. Nous attendons avec intérêt qu'ils soient appliqués sur le terrain.

**M. Al-Nasser** (Qatar) (*parle en arabe*) : Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, nous souhaiterions exprimer au Secrétaire général de l'ONU notre profonde reconnaissance pour les documents soumis au titre des points 39 a) et c) de l'ordre du jour, intitulés « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale » et en particulier le rapport publié sous la cote A/59/374, intitulé « Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite des catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement ».

Le Groupe des 77 et la Chine sont d'avis que le rapport contenu dans le document A/59/374 constitue une bonne base pour notre débat, sur le rapport, qui avait été soumis en application de la résolution 58/25 de l'Assemblée générale et qui priait le Secrétaire général de présenter un rapport sur les progrès réalisés en ce qui concerne l'amélioration des interventions de la communauté internationale en cas de catastrophe naturelle et qui fait le point des activités du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, conformément à la résolution 57/150 de l'Assemblée générale et à d'autres résolutions subséquentes de l'ONU sur la question.

Les problèmes découlant des catastrophes naturelles revêtent une importance capitale pour les pays en développement, étant donné l'effet à long terme et les répercussions négatives de ces catastrophes sur les populations touchées, ainsi que sur leur environnement et leur développement social et économique. Il est par conséquent crucial que nous nous penchions sur les mesures à prendre afin de renforcer les capacités d'intervention des pays touchés et d'améliorer l'aide que la communauté internationale est susceptible d'apporter à cet égard.

Je voudrais dans ce contexte souligner que les principes directeurs figurant à l'annexe de la résolution

46/182, adoptée le 19 décembre 1991, constituent le principal pilier de l'aide humanitaire du Groupe des 77 et la Chine. Comme le stipule la résolution, l'aide humanitaire en cas de catastrophe naturelle doit être fournie conformément aux principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité. Il est essentiel de ne pas politiser l'aide humanitaire et de l'octroyer à la requête des gouvernements concernés. Ces principes ont été et continuent d'être le fondement de toutes les interventions humanitaires en cas de demande d'aide à la suite de catastrophes naturelles. Ils doivent par conséquent constituer un critère nous permettant de mesurer l'efficacité de l'aide fournie par l'ONU et d'autres acteurs.

Dans ce contexte, il incombe en premier chef aux États concernés d'organiser et d'acheminer l'aide humanitaire. Il est également fondamental de renforcer les capacités sur les plans régional et national aux fins de promouvoir la coopération entre l'ONU et les autres organisations humanitaires. Les États dont les populations ont besoin d'une aide humanitaire en cas de catastrophe naturelle sont invités à faciliter la mise en œuvre par ces organisations de l'aide humanitaire, notamment l'apport de nourriture, de médicaments, d'abris et de soins médicaux.

Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport, le renforcement de la capacité d'intervention nationale constitue un des moyens les plus efficaces d'évaluer rapidement la situation et de coordonner la réponse initiale, étant donné que les travailleurs locaux sont mieux à même de surmonter les nombreux obstacles susceptibles d'entraver une riposte rapide en cas de catastrophe naturelle. S'il n'est pas possible de prévenir les catastrophes naturelles, les systèmes d'alerte rapide et la préparation en prévision des catastrophes permettraient d'atténuer l'effet de ces dernières, notamment sur le plan des souffrances humaines qu'elles entraînent.

L'utilisation des technologies de l'espace et de la télédétection est particulièrement importante pour ce qui est de prévenir, de gérer et d'atténuer les effets des catastrophes naturelles. Il existe par conséquent un besoin pressant d'accroître l'accès à ces technologies spéciales liées aux systèmes d'alerte rapide et d'assurer leur transfert aux pays en développement touchés par les catastrophes naturelles. Il est également fondamental de renforcer les capacités d'intervention nationales, de transférer les technologies appropriées et de mettre en place des systèmes d'alerte rapide, afin

d'éviter ou d'atténuer les effets des catastrophes naturelles.

Le Groupe des 77 et la Chine souhaiteraient souligner la nécessité d'assurer une répartition plus équitable de l'aide humanitaire dans les situations d'urgence humanitaire, y compris celles qui perdurent. Nous avons constaté qu'il existe de nombreux exemples d'aide fournie dans des situations d'urgence, qui bénéficient d'une couverture médiatique intense. En revanche, dès que les feux des projecteurs sont braqués ailleurs, les ressources tendent à se raréfier. Cela est notamment le cas dans certaines régions, lorsqu'on passe aux phases plus délicates de relèvement et de reconstruction. Le Groupe des 77 et la Chine voudraient à cet égard souligner l'importance du renforcement de la coopération internationale, notamment grâce à une utilisation efficace des mécanismes multilatéraux destinés à dispenser une aide humanitaire pendant toutes les phases d'une catastrophe, allant des secours et de l'atténuation de cette dernière à l'aide au développement, en fournissant des ressources suffisantes. Le Groupe des 77 et la Chine voudraient également souligner l'importance pour la communauté internationale de tenir pleinement compte des besoins spécifiques des pays les moins avancés, en cas de catastrophes naturelles.

Le Groupe des 77 et la Chine réaffirment à nouveau que les contributions volontaires aux fins d'une aide humanitaire ne doivent pas avoir de répercussions négatives sur les ressources allouées à la coopération internationale pour le développement.

Conformément à la pratique établie lors des sessions antérieures, le Groupe des 77 et la Chine soumettront un projet de résolution sur la coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à l'aide au développement. Le Groupe des 77 et la Chine sont très satisfaits de l'appui croissant que ce projet de résolution reçoit et attendent avec intérêt qu'un consensus international croissant se dégage sur la question cette année. Ce consensus constitue un message d'espoir pour tous ceux qui sont touchés chaque année par les catastrophes naturelles.

**M<sup>me</sup> Rouse** (Grenade) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) sur ce point de l'ordre du jour. La CARICOM, tout en

souscrivant à la déclaration faite par le Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine, souhaiterait faire les observations suivantes.

La CARICOM souhaite remercier le Secrétaire général pour son rapport sur ce point de l'ordre du jour, ainsi que M. Jan Egeland, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, pour l'exposé qu'il a fait au Bureau hier.

Ces derniers mois, la région des Caraïbes a été ravagée par des cyclones. De Trinité-et-Tobago, dans le sud, aux Bahamas, dans le nord, pratiquement tous les États ont été touchés. Les Bahamas et Cuba ont été frappées par plus d'un cyclone, tandis que la Jamaïque a subi d'importants dégâts matériels et des pertes économiques considérables. Mais les deux pays de notre région qui ont été le plus gravement touchés ont été la Grenade et Haïti.

En Haïti, de grosses inondations provoquées par le cyclone Jeanne à Gonaïves ont fait plus de 1 900 morts, et touché 90 % de la population de cette ville. Gonaïves s'est retrouvée complètement isolée, et il y a eu des pénuries généralisées de vivres, d'eau, de logements et d'autres produits de première nécessité. Heureusement, comme nous le savons tous, l'ONU a déjà une forte présence en Haïti, et ses divers organismes ont pu se mobiliser rapidement et fournir les produits essentiels que sont l'eau et les aliments, ainsi que des abris d'urgence aux populations touchées.

À la Grenade, le passage du cyclone Ivan, le 7 septembre, a fait des dégâts considérables, et la période qui a suivi a été terrible. Les États voisins des Caraïbes ont offert leur aide à la Grenade, mais l'ampleur des dégâts dépasse les capacités des Caraïbes d'y remédier seules.

En quelques heures, la Grenade est passée du statut de pays en développement à revenu intermédiaire doté d'une administration opérationnelle à celui de pays sinistré. Il est paradoxal tout autant que regrettable qu'il ait fallu que survienne cette terrible saison des cyclones pour que soit mis à jour ce que les petits États insulaires en développement disent depuis un certain temps, à savoir la nécessité d'un traitement spécial et différencié en raison notamment de notre vulnérabilité face aux catastrophes naturelles.

La réponse des organismes des Nations Unies à cette situation d'urgence régionale dans les Caraïbes a été rapide et efficace. Le Bureau de la coordination des

affaires humanitaires s'est très bien acquitté de son rôle de coordination, tandis que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont également répondu aux besoins immédiats des populations.

L'appel accéléré organisé au Siège de l'ONU le 24 septembre visant à aider Haïti et la Grenade a largement contribué à mettre les problèmes au jour et à fournir de l'aide à ces deux États nations.

Nous espérons que les fonds promis à ces deux pays lors de l'appel accéléré, ainsi que la conférence des donateurs tenue à Washington seront décaissés aussi rapidement que possible. Quand la trame d'un pays est détruite, une assistance immédiate est requise, non seulement pour fournir une aide d'urgence aux populations, mais aussi pour commencer le processus de reconstruction. La CARICOM propose que l'ONU cherche à améliorer les moyens d'évaluer et d'utiliser les contributions promises par la communauté des donateurs aux pays en crise.

Nous croyons, au vu de l'expérience de la Grenade, qu'il est indispensable que les organismes des Nations Unies dans la région disposent d'un mécanisme qui permettra une mise en œuvre plus opportune des programmes et un décaissement plus rapide des fonds.

Vu l'importance de cette question, nous souhaitons lancer un appel en faveur d'une coopération et d'une collaboration renforcées entre les organismes des Nations Unies dans les Caraïbes, et l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe, qui est chargé de la gestion des catastrophes dans les Caraïbes.

L'ONU et ses organismes ont fourni, au cours des ans, une aide cruciale aux pays de la CARICOM frappés par des catastrophes naturelles. Le PNUD a appuyé des stratégies d'atténuation des effets des catastrophes et le renforcement des capacités et des institutions en appui au programme de réinstallation après urgence qu'exécute Montserrat. La CARICOM est reconnaissante de l'appui fourni au cours des ans, et cette déclaration vise à exprimer non seulement cette reconnaissance, mais aussi l'espoir que le mécanisme proposé pour renforcer la coopération et la

collaboration avec les organismes régionaux profitera aux peuples de notre région.

**M. Wali** (Nigéria) (*parle en anglais*): Je voudrais d'abord transmettre les sincères condoléances de mon pays au peuple palestinien qui a perdu son dirigeant, le Président Yasser Arafat. Que Dieu Tout-Puissant accompagne le peuple palestinien et fasse briller une lumière éternelle sur son héros disparu.

S'agissant de la question dont nous sommes saisis aujourd'hui, et m'exprimant au nom de l'Union africaine, je me félicite des efforts actuels de l'ONU pour renforcer la coordination de l'aide humanitaire d'urgence. Pour nous en Afrique, le triste record de conflits sur le continent fait ressortir l'importance de la cohésion politique et la coordination entre les donateurs et les organismes des Nations Unies pour la fourniture de l'assistance humanitaire. On ne soulignera jamais assez le rôle central du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

En Afrique, nous continuons de déplorer le fossé important qui existe entre les secours et le développement pour assurer une transition sans heurt de l'aide humanitaire d'urgence à la reconstruction et au développement d'après conflit. Nous continuons également de déplorer l'insuffisance de capacités locales pour veiller à ce que les besoins à long terme des populations touchées soient toujours satisfaits.

Au cours de la dernière décennie, les conflits ont été de plus en plus violents et les problèmes humanitaires de plus en plus complexes. Face à ces réalités, l'Union africaine a entrepris des réformes institutionnelles et politiques pour relever ces défis sur le continent dans le cadre de son Acte constitutif et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Les initiatives de l'Union africaine au Burundi, et plus récemment dans la région du Darfour, au Soudan – création de la Commission du cessez-le-feu et élargissement de la mission africaine au Soudan – montrent bien que les dirigeants africains veulent que l'Union africaine s'impose sur le continent.

C'est pourquoi nous attendons avec impatience la publication dans quelques semaines du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, en espérant que nombre des questions évoquées aujourd'hui seront dûment examinées.

L'examen de cet important point de l'ordre du jour ne peut que nous rappeler les événements tragiques survenus au Rwanda en 1994 et qui, évidemment, exigeaient une intervention humanitaire d'urgence de la communauté internationale. Les conséquences de notre inaction continuent de nous hanter encore aujourd'hui dans les yeux des survivants – les orphelins, les veuves et les victimes de la violence sexuelle et du VIH/sida.

L'année dernière, dans cette même salle, la tenue par l'Assemblée d'une cérémonie de commémoration a redonné espoir aux victimes et aux survivants en indiquant clairement que la communauté internationale n'a pas oublié et n'oubliera pas les événements tragiques du Rwanda, mais surtout que la communauté internationale veillera à ce que ces actes odieux ne se reproduisent jamais en Afrique ou ailleurs dans le monde.

On se rappellera que c'est sur la base d'une résolution de l'Union africaine que cet organe mondial a adopté, à l'unanimité, la résolution 58/234, déclarant le 17 avril Journée internationale de la réflexion sur le génocide de 1994 au Rwanda. Par cette résolution, l'Assemblée

« Encourage également les États Membres, les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales compétentes à envisager de promouvoir la mise en oeuvre des recommandations figurant dans le rapport de l'enquête indépendante sur les actions des Nations Unies lors du génocide de 1994 au Rwanda ».

S'inspirant de cette résolution de l'Assemblée générale, le Conseil exécutif de l'Union africaine, à la session qu'il a tenue à Addis-Abeba en juillet dernier, a adopté la Décision EX.CL/Dec.154(V), par laquelle il a demandé à l'Union africaine et à l'Organisation des Nations Unies de mettre en oeuvre les recommandations contenues dans les rapports du Groupe international d'éminentes personnalités commissionné par l'Organisation de l'unité africaine et celles contenues dans le rapport de l'enquête indépendante sur les actions des Nations Unies lors du génocide de 1994 au Rwanda demandée par le Secrétaire général – également connu sous le nom de « rapport Carlsson ».

Aussi, dans le cadre du débat d'aujourd'hui, au titre de ce point de l'ordre du jour – pour lequel nous, à

l'Union africaine, pensons être l'instance la plus appropriée –, je voudrais attirer l'attention de cette instance sur la tragédie des survivants du génocide de 1994 au Rwanda, et notamment les orphelins, les veuves et les victimes de sévices sexuels, et plaider leur cause. L'Union africaine est convaincue que des programmes efficaces et bien dotés en ressources à l'intention des survivants non seulement leur permettraient de retrouver leur dignité, mais contribueraient à promouvoir la réconciliation et l'apaisement au Rwanda.

J'aimerais, à ce stade, remercier, au nom de l'Union africaine, la communauté des donateurs et les institutions des Nations Unies de leur assistance au Gouvernement et au peuple rwandais depuis le génocide de 1994.

L'Union africaine a l'intention de présenter un projet de résolution au titre de ce point de l'ordre du jour dans les semaines à venir, afin de veiller à ce qu'une assistance appropriée soit fournie aux survivants du génocide au Rwanda. L'Union africaine espère recevoir l'appui de la communauté internationale, comme cela a été le cas l'an dernier.

**M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) :** La délégation chinoise voudrait remercier le représentant du Qatar pour la déclaration qu'il a prononcée au nom du Groupe des 77 et de la Chine. La délégation chinoise souhaite également remercier le Secrétaire général des rapports qu'il a présentés au titre du point de l'ordre du jour à l'examen, sous les cotes A/59/93, A/59/332 et A/59/374, entre autres. La Chine saisit également cette occasion pour dire toute sa reconnaissance au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui s'est employé, sous la direction du Secrétaire général adjoint Jan Egeland, à coordonner l'assistance humanitaire de l'Organisation des Nations Unies.

Ma délégation a constaté que, dans son rapport sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies (A/59/93), le Secrétaire général a cité de nombreux faits et chiffres à l'appui de son aperçu et de son évaluation de l'aide fournie durant l'année écoulée. Il y est indiqué que les catastrophes naturelles continuent d'être une menace pour le monde et que les fréquents conflits armés et la tragédie de dizaines de millions de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, conjugués à la menace que

pose la propagation endémique du VIH/sida, ont rendu l'aide humanitaire encore plus compliquée.

La diversification observée ces dernières années au niveau des acteurs humanitaires, y compris les forces armées, les organisations non gouvernementales et les entités du secteur privé, montre combien il est nécessaire de renforcer la coordination. Il convient de souligner que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale, en fournissant une aide humanitaire aux pays sinistrés, doivent être guidées par les principes de l'humanité, de la neutralité et de l'impartialité énoncés dans l'annexe à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, et qu'une telle assistance doit être fournie à la demande et avec l'assentiment des pays sinistrés, dont il faut respecter les desiderata, la culture et les coutumes.

Les catastrophes naturelles et les situations d'urgence complexes ont eu pour effet d'accroître la demande d'aide humanitaire. Les activités d'aide humanitaire demandent avant tout des fonds suffisants. La Procédure d'appel global interinstitutions de l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle important dans le rassemblement de fonds destinés à l'aide humanitaire. Nous sommes toutefois préoccupés devant la baisse constante des fonds mobilisés par ce biais ces dernières années, et nous espérons que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires redoublera d'efforts à cet égard. Dans le même temps, nous lançons une fois de plus un appel aux pays donateurs qui en ont les moyens de contribuer davantage à l'aide humanitaire.

La sécurité et la sûreté du personnel humanitaire des Nations Unies sont de plus en plus source de préoccupation. Depuis l'an dernier, des membres du personnel des Nations Unies affectés à l'aide humanitaire ont été la cible d'attaques, pris en otage ou longuement détenus. Lors de l'attentat visant le bureau des Nations Unies en Iraq l'an dernier, 24 membres du personnel des Nations Unies, y compris le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, M. Sergio Vieira de Mello, ont fait le sacrifice extrême de leur vie, tandis que de nombreux autres ont été blessés. L'Organisation des Nations Unies a subi des pertes catastrophiques à la suite de cet incident. La délégation chinoise condamne avec force de tels actes terroristes.

En août de cette année, la Chine a adhéré à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations

Unies et du personnel associé. Ensuite, le Gouvernement chinois a participé à des activités visant à renforcer la sécurité du personnel des Nations Unies, en application des dispositions de la Convention. La Chine oeuvrera de concert avec les autres États parties dans l'exécution de ses obligations conventionnelles.

La Chine est un pays sujet aux catastrophes naturelles et est souvent victime de tremblements de terre, d'inondations, de sécheresses et d'autres catastrophes naturelles, essuyant de ce fait d'énormes pertes. L'an dernier, la Chine a subi une perte économique directe de plus de 20 milliards de dollars suite aux catastrophes naturelles. Malgré cela, le Gouvernement chinois a fourni, dans la mesure de ses capacités, et par la voie bilatérale, des secours d'urgence et une aide humanitaire sous forme de vivres, médicaments, moustiquaires, tentes et couvertures aux pays en développement sinistrés. L'an dernier, une équipe de sauvetage chinoise s'est jointe aux activités de recherche et de sauvetage à Bam, en Iran, victime d'un tremblement de terre. L'aide que nous avons fournie a pleinement montré la compassion, la solidarité et l'amitié que nous portons aux gouvernements et aux peuples sinistrés.

La délégation chinoise appuie la proposition du Secrétaire général de passer de la phase secours à la phase développement dans l'aide humanitaire en cas de catastrophe naturelle. Cette proposition permettra d'accroître la capacité de relèvement et de reconstruction des pays sinistrés.

Dans les domaines de la gestion des catastrophes et de l'amélioration des capacités en matière de recherche et de sauvetage, nous sommes prêts à partager notre expérience et nos informations avec d'autres pays en vue de renforcer la coopération internationale en la matière.

Enfin, la délégation chinoise voudrait remercier le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'attention et de l'aide qu'il a accordées aux zones sinistrées en Chine durant l'année écoulée. Nous offrons notre appui à la récente initiative de M. Egeland visant à établir des partenariats avec des pays asiatiques afin de renforcer la coopération internationale dans le domaine des secours en cas de catastrophe.

**M. Baum** (Suisse) : La Suisse attache une importance particulière au débat sur le thème du renforcement de la coordination de l'aide humanitaire.

L'occasion est ainsi donnée à l'ensemble des États Membres et aux observateurs de procéder à un nécessaire échange de vues sur des domaines d'action essentiels de l'Organisation des Nations Unies. Nous constatons que les tendances générales analysées par le Secrétaire général dans son rapport ont été confirmées dans les faits jusqu'à ce jour. Je voudrais revenir sur les aspects les plus préoccupants, où une prise de conscience et une volonté d'agir tardent encore, selon ma délégation, à émerger.

Premièrement, l'accès sans entraves et inconditionnel des organisations humanitaires aux personnes en détresse doit être garanti. Nous devons trouver des moyens d'améliorer, de manière tangible et sans délai, la protection des populations civiles, notamment des femmes et des enfants. Nous avons aussi besoin de renforcer la collaboration entre les différents organes de l'ONU, tout en respectant leurs mandats.

Deuxièmement, quant à l'examen du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies, le rapport du Secrétaire général met correctement l'accent sur les lacunes du système en vigueur, qui ne permet pas à l'Organisation de faire face efficacement à l'ensemble des défis qu'elle doit affronter. Nous rappelons que c'est au Gouvernement du pays hôte qu'incombe en premier lieu la responsabilité de garantir des conditions suffisantes de sécurité. Par ailleurs, nous constatons que l'impératif humanitaire de soulager les souffrances où qu'elles se trouvent a conduit les agences et organisations humanitaires à multiplier leur exposition aux risques, au prix de nombreuses et inacceptables pertes en vies humaines. À ce titre, nous insistons sur l'importance d'une formation de base ainsi que continue en matière de sécurité, à tous les niveaux et à travers le système onusien, et nous plaidons en faveur de l'intégration du système de gestion de la sécurité dans le budget ordinaire de l'Organisation. De même, nous rappelons que les attaques contre le personnel humanitaire doivent être condamnées avec la plus grande fermeté et que les coupables doivent être punis selon les dispositions nationales et les obligations internationales à l'exemple des dispositions de la Cour pénale internationale.

Troisièmement, nous sommes convaincus qu'un des moyens les plus efficaces d'améliorer durablement la protection des populations civiles ainsi que la sécurité du personnel, des biens et des installations des

organisations humanitaires, consiste à respecter, sans exception aucune, le droit international humanitaire. Toutes les parties, États et entités non étatiques, se doivent de respecter et de faire respecter, en tout temps, l'ensemble des dispositions contenues dans les Conventions de Genève. La Suisse appelle tous les États qui ne l'auraient pas encore fait à ratifier les Protocoles additionnels auxdites Conventions ainsi que le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Nous réitérons le caractère unique de l'action humanitaire, qui doit rester fondée sur les principes universellement reconnus d'impartialité, de neutralité et d'indépendance. Deux aspects concrets méritent toute notre attention.

Il faut d'abord que les activités de protection et d'assistance soient planifiées, mises en oeuvre et évaluées par des acteurs humanitaires civils. À ce propos, nous invitons les acteurs humanitaires détenant un mandat spécifique de protection de le renforcer. Il faut ensuite tenir dûment compte de la spécificité de l'action humanitaire dans la mise sur pied des missions dites intégrées des Nations Unies.

La Suisse attribue une haute priorité à l'amélioration qualitative de la coordination humanitaire internationale, au travers du Comité permanent interorganisations, notamment par le développement de méthodologies communes d'évaluation des besoins, par l'établissement de normes de comportement strictes du personnel humanitaire et en poursuivant les efforts d'intégration de la dimension VIH/sida dans les programmes des organisations humanitaires. Nous saluons tout particulièrement la récente finalisation et la diffusion – actuellement en cours – des lignes directrices opérationnelles à l'attention des coordinateurs résidents et des équipes de pays pour la mise en oeuvre de l'approche collaborative dans des situations de déplacement interne.

Finalement, nous appuyons l'argumentation développée par le Secrétaire général, selon laquelle un lien conceptuel direct doit être établi entre, d'une part, la réponse en cas de catastrophes naturelles et technologiques, et, d'autre part, le renforcement des efforts de prévention et de préparation aux situations d'urgence. La responsabilité première des autorités nationales dans ces efforts doit être soulignée, ainsi que la nécessité de rechercher le concours de toutes les parties prenantes aux efforts de prévention et de

préparation afin d'obtenir des résultats durables. La Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, qui se déroulera à Kobe en janvier 2005, représente une opportunité unique pour accroître la prise de conscience à tous les niveaux.

**M. Siv** (États-Unis) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de ses rapports complets et riches en informations sur l'assistance humanitaire. Il a reconnu nos succès en tant que communauté internationale et il a également identifié les domaines où nos résultats restent en deçà des attentes.

L'an dernier, j'ai parlé avec optimisme devant l'Assemblée d'une lueur d'espoir pour l'avenir du Soudan. Même si j'espère encore que la paix est possible, la poursuite de la tragédie humanitaire au Darfour me fait désespérer. Des villages ont été brûlés et des centaines de milliers de personnes déplacées. Des femmes ont été violées. Des hommes, des femmes et des enfants ont été tués. Des civils ont été pris en otage. Les deux parties au conflit ont bloqué l'accès à l'aide humanitaire. Le Gouvernement soudanais a déplacé de force des civils qui avaient trouvé refuge dans des camps pour personnes déplacées. C'est là une violation directe du droit international humanitaire et des résolutions 1556 (2004) et 1564 (2004) du Conseil de sécurité.

Les institutions des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres font un travail admirable pour sauver des vies au Darfour. Les États-Unis ont fourni plus de 300 millions de dollars d'aide humanitaire au Darfour et à l'est du Tchad depuis le début du conflit. Ce montant dépasse déjà ce que nous nous étions engagés à fournir pour l'ensemble de l'année, et nous allons donner davantage. Nous saluons la décision du Conseil de sécurité de se réunir à Nairobi pour souligner combien il est nécessaire que les parties au conflit au Soudan rétablissent la paix dans le pays. Nous allons continuer à appuyer les efforts de l'Union africaine pour accroître ses activités d'observation dans le Darfour.

Toutefois, nous devons travailler ensemble pour apporter une bien meilleure protection à la population civile. Un manque de coordination entre les organismes des Nations Unies sur le terrain dans des situations d'urgence continue à saper les efforts humanitaires au Soudan et ailleurs. Nous encourageons le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les

organismes des Nations Unies à établir une orientation claire pour aider et protéger les personnes déplacées. Nous nous félicitons de la création de la Division de l'action interinstitutions en faveur des personnes déplacées au sein du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Cela fournira une volonté politique claire pour satisfaire les besoins humanitaires sans précédent des personnes déplacées.

En plus de l'aide financière apportée par les États-Unis à la Division de l'action interinstitutions en faveur des personnes déplacées, l'Agency for International Development des États-Unis a mis la dernière main à sa politique relative à l'assistance aux personnes déplacées. Nous avons l'intention de faire en sorte que cette déclaration réaffirme notre détermination à satisfaire les besoins de ces personnes tout en améliorant la coordination et la fiabilité de la réponse, tant au sein de notre gouvernement qu'au sein de la communauté humanitaire en général.

Les États-Unis applaudissent au travail réalisé par le personnel humanitaire dans le monde entier, qui apporte espoir et vie aux personnes dans le besoin. Nous déplorons la perte de deux membres du personnel d'organisations non gouvernementales au Soudan au cours du mois passé. Les États-Unis saluent la tentative des organismes des Nations Unies d'équilibrer la nécessité vitale de garantir la sécurité et la sûreté du personnel humanitaire avec la nécessité d'atteindre les personnes qui sont confrontées à des situations d'urgence. Cela et d'autres défis ont conduit mon pays à contribuer à l'évaluation indépendante de l'impact des missions intégrées d'aide humanitaire qui est conjointement menée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Département des opérations de maintien de la paix. Nous attendons avec intérêt de tirer des enseignements des résultats de cette étude au début de l'année 2005.

Au début des négociations relatives aux questions humanitaires à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, prenons des mesures visant à atténuer les crises humanitaires et à réduire les effets des catastrophes naturelles dans le monde entier.

**M. Løvald** (Norvège) (*parle en anglais*) : Le concept de mission intégrée pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies comporte un certain nombre de dimensions importantes. Dans mon intervention d'aujourd'hui, je me concentrerai sur la

dimension humanitaire, étroitement liée, en effet, à la sécurité du personnel humanitaire.

La Norvège appuie l'approche de mission intégrée. Nous la considérons comme une manière de rendre les activités de l'ONU plus cohérentes les rendant plus efficaces dans la gestion des crises, le renforcement de la paix et de la sécurité, et dans le rétablissement de la stabilité et de la bonne gouvernance dans les états faillis ou en faillite. Les éléments militaire et de police civile de ces missions ont un rôle crucial dans le rétablissement de la sécurité, ce qui est une condition préalable essentielle à l'acheminement de l'aide humanitaire.

Nous avons déjà acquis une certaine expérience dans l'intégration de mission, bien que nous manquions d'un modèle clairement défini. Il n'est probablement ni possible ni souhaitable d'établir un modèle d'organisation stricte pour les missions intégrées. La conception des missions doit être adaptée aux circonstances spécifiques dans un secteur donné. L'intégration donne une idée de direction, mais elle doit être pratiquée de manière avisée si nous voulons utiliser pleinement les qualifications et les compétences des diverses parties du système des Nations Unies dans les domaines humanitaire, du développement et du maintien de la paix.

L'expérience récente des missions intégrées dans un pays tel que le Libéria a préoccupé la communauté humanitaire. Tandis qu'une partie de la tension observée peut être spécifique à cette situation, le débat a révélé le dilemme intrinsèque qui consiste à savoir comment maximiser les acquis de l'intégration tout en réduisant au minimum les coûts du rôle humanitaire de l'ONU. Plusieurs questions doivent être posées. Est-il seulement possible d'avoir une structure de commandement et de contrôle claire et, en même temps, de séparer les opérations humanitaires ou de développement des éléments politiques et militaires? La planification intégrée au niveau du Siège devrait-elle être le plafond de nos ambitions? Dans le cas contraire, comment pouvons-nous veiller à ce que l'espace nécessaire pour l'action humanitaire soit maintenu dans un cadre de mission intégré dans des opérations sur le terrain?

Nous saluons le fait que l'Organisation est consciente de la nécessité urgente de profiter des enseignements tirés et d'identifier les meilleures pratiques. La Norvège voudrait féliciter le groupe de

base élargi du Comité exécutif pour les affaires humanitaires d'avoir ordonné une étude conjointe indépendante sur les questions relatives aux interactions entre le maintien de la paix, l'action humanitaire et le développement dans les missions intégrées. En tant que principal acteur humanitaire, l'ONU doit elle-même veiller à ce que l'action humanitaire soit conforme aux principes fondamentaux de l'impartialité, de l'indépendance et de la neutralité. L'Organisation ne saurait risquer de compromettre ces principes en liant trop étroitement l'action humanitaire à une mission militaire ou politique.

À notre avis, plus un conflit est violent, plus forte sera la thèse du maintien d'une distinction claire et visible entre les agences humanitaires, d'une part, et les composantes politique et militaire des opérations des Nations Unies de l'autre. La manière dont les parties concernées perçoivent cette distinction a un effet direct sur la sécurité du personnel humanitaire. Des mesures de protection peuvent certainement être prises pour accroître la sécurité du personnel humanitaire, mais de telles mesures peuvent également réduire l'accès du personnel à ceux qui ont besoin de leur protection et de leur aide. Le soutien et la confiance de la population locale et des parties au conflit ont traditionnellement été la meilleure protection pour le personnel humanitaire. Les nouvelles mesures de sécurité ont peu de chance de compenser la perte d'une telle légitimité.

La détérioration grave de la situation du personnel humanitaire dans des endroits tels que l'Afghanistan et l'Iraq en a fait délibérément des cibles – des « cibles peu protégées » – pour les acteurs ayant des desseins politiques violents. À cet égard, le rapport du Secrétaire général (A/59/93) de cette année n'est pas moins alarmant que celui de l'année dernière, qui relevait « une tendance inquiétante à mépriser ouvertement l'action humanitaire » (A/58/89, par. 11). La communauté internationale ne peut ne pas tenir compte de ces problèmes graves.

Il convient de prendre de plus en plus conscience des dilemmes pratiques et des risques susceptibles d'apparaître dans les interactions entre l'action militaire et humanitaire sur le terrain. La Norvège salue le travail effectué par l'ONU pour élaborer des directives génériques et spécifiques pour ces interactions. L'on devrait maintenant s'employer à combler le fossé qui sépare ces directives des doctrines et pratiques militaires.

Si le personnel militaire réalise des projets humanitaires ou de reconstruction dans le but de gagner les cœurs et les esprits de la population locale, il y a un risque de brouiller les rôles militaires et humanitaires, ce qui pourrait donner lieu à une mauvaise compréhension du travail humanitaire. À notre avis, l'ONU doit organiser ses missions de manière à ce qu'elles puissent contribuer à l'entretien et, en cas de besoin, à la restauration d'un espace humanitaire. Cela n'est pas moins important lorsque l'action humanitaire a lieu aux côtés de forces de maintien de la paix non onusiennes ou de forces multilatérales.

La Norvège a été un ardent défenseur d'un rôle fort pour l'ONU dans la coordination de l'ensemble de l'action humanitaire dans une zone de crise. Nous ne devons pas en arriver au point où la communauté humanitaire extérieure à l'Organisation des Nations Unies préfère ne pas être associée à une mission de l'ONU parce que la mission peut être perçue comme sapant les principes humanitaires de base. Les missions intégrées pourraient conduire à une brouille entre l'ONU et les organisations humanitaires non onusiennes, ce qui pourrait être une grave régression du rôle prépondérant de l'Organisation dans le domaine humanitaire. Affaiblir la coordination internationale aurait également un profond impact négatif sur la cause humanitaire.

La procédure d'appel global joue un rôle clef dans la consolidation de la position de l'ONU dans la coordination de l'aide humanitaire, mais cela est conditionné par la participation de tous les acteurs pertinents. Dans les cas où la procédure d'appel global est remplacée par des mécanismes qui s'occupent également des questions transitoires et à long terme, il est essentiel que l'élaboration d'un plan d'action humanitaire commun soit inclusive. Une compréhension partagée du contexte humanitaire, des évaluations des besoins et des rôles et des responsabilités de tous les acteurs humanitaires est essentielle pour que la coordination soit efficace.

Nous nous félicitons du lancement prochain par l'Organisation des Nations Unies d'un plan de travail pour le Soudan pour 2005. C'est une mesure positive mais, dans la phase actuelle des négociations de paix et de la planification de la paix, il est important d'éviter les doubles emplois dans les processus de planification et de coordination. Il est par conséquent essentiel que le plan de travail de l'Organisation des Nations Unies

soit élaboré et lancé en partenariat avec tous les acteurs pertinents.

L'avenir du concept de missions intégrées dépend de la capacité de ces missions de réconcilier en pratique l'accomplissement des différents mandats des parties qui les composent avec une réponse plus cohérente de la part de l'Organisation des Nations Unies sur le terrain, produisant ainsi l'impact souhaité sur le processus de paix dans son ensemble. Une réponse plus cohérente n'est pas en soi un critère suffisant pour juger du succès d'une mission intégrée. La manière dont l'élément humanitaire est intégré a de larges ramifications qui vont au-delà du processus de paix en question. Un débat ouvert et honnête sur ces questions devrait être encouragé.

**M. Ravi** (Inde) (*parle en anglais*) : Nous souhaiterions remercier le Secrétaire général de ses rapports au titre de cette question et de la présentation utile qui a été faite par le Secrétaire général adjoint du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Nous nous associons à la déclaration qui a été faite par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Avant de faire mes remarques de fond au titre du point de l'ordre du jour dont nous débattons aujourd'hui, je souhaiterais rendre hommage à la mémoire du Président Yasser Arafat, dirigeant du peuple palestinien pendant plus de quatre décennies. J'ai eu le privilège de rencontrer Yasser Arafat lors de sa visite en Inde au milieu des années 80. À l'instar de millions d'autres personnes à travers le monde, j'ai moi aussi été frappé par ses qualités de dirigeant charismatique. Au nom de l'Inde et en mon nom propre, je me joins aux autres délégations pour présenter mes condoléances à la direction palestinienne et aux membres de la famille endeuillée.

Le nombre de pays nécessitant une aide humanitaire du fait de situations d'urgences complexes est resté constant au cours de l'année écoulée. Les exigences en matière d'aide humanitaire restent approximativement au même niveau qu'au cours des années passées. Cependant, nous notons avec préoccupation que les habitudes en matière de financement des activités humanitaires restent irrégulières, laissant certains considérablement sous-financés. Le cas de la République centrafricaine, qui n'a reçu que 5 % de ses besoins en 2003, en est l'exemple le plus flagrant. Cela souligne l'importance

d'allouer équitablement des ressources à tous les pays qui sont dans le besoin. L'Organisation des Nations Unies devrait être regardée comme étant au-dessus du favoritisme humanitaire et comme n'oubliant pas les urgences humanitaires qui ne tirent plus de bénéfices du soi-disant effet CNN. Pour ce faire, l'ONU doit éviter les déséquilibres régionaux et le financement inégal des besoins humanitaires. Ce n'est qu'alors que la confiance universelle dans le système des Nations Unies sera préservée.

L'allocation et la disponibilité des ressources pour l'aide humanitaire demeurent des questions d'une importance cruciale. Par conséquent, nous appuyons la recommandation du Secrétaire général qui invite les donateurs à poursuivre leurs efforts pour mobiliser davantage de ressources non réservées et les consacrer aux secours en cas de catastrophe. Nous appuyons également la nécessité d'une plus grande prévisibilité dans le financement des activités humanitaires. Cependant, les situations d'urgences humanitaires sont le plus souvent imprévisibles. Par conséquent, savoir comment financer de telles activités sur une base entièrement prévisible demeure incertain.

Les problèmes associés avec la manière dont l'aide et les acteurs humanitaires sont perçus sont devenus une source de préoccupation ces dernières années. La poursuite des attaques contre des travailleurs humanitaires dans certaines situations de conflit a fait que ces questions sont devenues une préoccupation croissante pour l'Organisation des Nations Unies et pour la communauté internationale. Les attaques contre le personnel humanitaire doivent être condamnées comme étant sans fondement.

Le rapport note également que les parties au conflit doivent admettre le caractère neutre et impartial de l'action humanitaire. Cela se comprend. Cependant, pour que cela se produise, l'action humanitaire des Nations Unies devrait non seulement être neutre, mais également être perçue comme telle. Nous soulignons la nécessité d'une plus grande transparence, de l'obligation redditionnelle et d'un processus intergouvernemental démocratique de débats et d'accords. L'aide humanitaire devrait strictement se conformer aux principes élémentaires de l'humanité, de la neutralité et de l'impartialité, comme l'indique la résolution 46/182 de l'Assemblée générale. L'action humanitaire devrait également être apolitique et octroyée à la demande du Gouvernement hôte. Ces principes devraient également être valables pour les

missions intégrées. La préoccupation du Secrétaire général sur la question des obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire est bien fondée. Cependant, les émissions de visas et de permis de voyage et le dédouanement relèvent de la compétence des gouvernements nationaux.

Donner à l'action humanitaire un visage local pourrait être utile pour transmettre le vrai message qui sous-tend l'action humanitaire. Le personnel humanitaire devrait dans l'ensemble être recruté en gardant présent à l'esprit le principe de la proximité géographique et en prêtant attention à l'importance que revêt la connaissance que le personnel a de la situation géographique et de la nature d'une crise donnée. Cela pourrait être fait en incluant du personnel de la région ou qui a déjà une expérience d'urgences identiques. Tant l'efficacité que la perception de l'action humanitaire peuvent être améliorées de la sorte. Le rapport mentionne également à quel point il est important de s'assurer que le personnel humanitaire est sensible aux coutumes et aux traditions locales. Des ressources locales, obtenues sur place ou dans les environs, et l'utilisation de moyens de transport loués sur place seraient vues comme une mesure positive par les personnes qui reçoivent l'aide humanitaire, en dehors du fait que cela renforcerait les capacités locales et réduirait les délais. Des approches régionales, là où elles sont possibles ou réalistes, pourraient également être utiles.

Pour que l'aide humanitaire soit efficace dans des situations qui impliquent une multiplicité d'acteurs, l'on ne devrait pas laisser la fonction de coordination écraser l'action humanitaire sur le terrain, de crainte que la première ne devienne la plus importante préoccupation de l'effort humanitaire. Lorsqu'une telle coordination devient nécessaire, le gouvernement national serait le plus à même de coordonner l'aide humanitaire. Nous soulignerons également la nécessité de respecter pleinement le principe de la souveraineté nationale.

**M. Haraguchi** (Japon) (*parle en anglais*) : Bien que des faits encourageants soient survenus récemment dans le domaine de l'aide humanitaire, notamment le rapatriement d'un grand nombre de réfugiés, des crises humanitaires graves et des endroits frappés par des catastrophes demeurent – et sont, en fait, dans certains cas, en augmentation dans différentes régions du monde. Il est réellement émouvant d'entendre parler des activités d'assistance qui sont menées par les

travailleurs humanitaires braves et généreux dans ces endroits. Cependant, il devient de plus en plus urgent que nous trouvions une réponse efficace à la question de savoir comment nous allons maintenir les activités d'aide humanitaire dans des environnements à hauts risques où les travailleurs humanitaires sont exposés de plus en plus à des dangers. Il est temps, à notre avis, de réexaminer les objectifs fondamentaux de notre aide humanitaire dans les conditions actuelles. Compte tenu des besoins énormes et des ressources limitées dont on dispose, notre aide humanitaire ne serait pas viable à long terme, je le crains, si ses objectifs de base se réduisaient à apporter perpétuellement l'aide nécessaire aux personnes en détresse. À notre sens, le but de notre aide humanitaire est de mettre en place une situation permettant aux populations de vivre sans cette aide. Je voudrais maintenant développer un peu ce point.

Nous estimons que c'est dans une juste combinaison entre la prise en mains de leur situation par ceux qui ont besoin de l'aide et le partenariat de ceux qui les appuient de l'extérieur que se trouve la clef, s'agissant de créer une situation dans laquelle l'aide humanitaire devienne finalement superflue. La prise en charge se fait lorsque les gens ont le sentiment d'être maîtres de leur propre vie, de leur propre dignité et de leur propre avenir; le partenariat de la communauté internationale, d'autre part, est lié à la conviction de son devoir d'aider ceux qui, dans des circonstances très difficiles, s'efforcent de s'aider eux-mêmes. Notre aide humanitaire ne doit pas devenir une transaction à sens unique; il ne s'agit pas pour les donateurs de dispenser la charité aux bénéficiaires. À notre sens, l'aide doit être fondée sur un engagement conjoint entre donateurs et bénéficiaires, égaux dans le partenariat. L'expérience nous a enseigné que la participation dynamique des bénéficiaires à la planification et à la mise en oeuvre des différentes phases de l'aide humanitaire permet de renforcer l'efficacité de cette aide.

Par exemple, nous avons, dans certains cas, confié aux chefs traditionnels un rôle central dans la gestion des camps de réfugiés, et ce sur la suggestion des réfugiés eux-mêmes. Ces chefs se sont acquittés de leur tâche avec succès. Je suis convaincu que ce type de stratégie est tout à fait dans le droit-fil de la notion de sécurité humaine prônée par le Japon, et qui consiste à protéger les populations en détresse tout en les amenant à se sentir peu à peu maîtresses de leur propre destinée et en renforçant par le partenariat leur

pouvoir d'action, une fois la prise en charge effective. Bien sûr, cette stratégie est subordonnée à une étroite collaboration avec le Gouvernement du pays concerné.

Plusieurs points me paraissent importants pour le succès de cette stratégie. Le premier est la nécessité d'élargir la base du partenariat. Parmi les parties prenantes doivent se trouver le plus grand nombre possible de ceux qui participent aux activités d'aide humanitaire sur la base de considérations humanitaires communes. Il n'est pas nécessaire et il n'est pas souhaitable que l'aide humanitaire soit le monopole des pays développés. La coopération Sud-Sud doit également être explorée. C'est pourquoi le Japon appuie avec enthousiasme les efforts du Secrétaire général adjoint, M. Jan Egeland, en vue d'élargir le partenariat, en particulier avec les pays d'Asie.

Le deuxième point est la nécessité d'aller sur le terrain. Pour apporter une aide humanitaire efficace, nous devons toujours être attentifs aux besoins concrets de la population sur place, sans nous embarrasser de préjugés. À cet égard, nous attachons une grande importance à un dialogue franc avec la population qui a besoin de cette aide. Il nous semble, en effet, que c'est une bonne façon de comprendre les besoins réels, particuliers et concrets des populations en détresse et de les inciter à prendre les choses en mains. Ainsi, c'est grâce à un dialogue franc de ce type que le Japon a commencé à contribuer au programme de distribution de repas scolaires du Programme alimentaire mondial. Nous estimons que le programme était très bien adapté aux besoins de la population locale, pour laquelle il a eu un triple avantage : l'achat de produits agricoles aux collectivités locales, les repas fournis aux enfants des écoles et les repas supplémentaires qu'ils ont pu emporter chez eux.

Troisièmement, pour pouvoir fournir une aide humanitaire qui mène à la reconstruction, au développement et, à terme, au règlement durable de la crise humanitaire, il est nécessaire d'adopter une stratégie globale, en étroite collaboration avec les différents protagonistes participant à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix et au développement. Il est essentiel de surmonter le fameux hiatus entre les secours d'urgence et la reconstruction. C'est conscient de cela que le Japon entreprend actuellement, dans une région d'Afghanistan, un programme complet de développement régional appelé Initiative Ogata, qui vise à garantir une transition sans heurts entre les secours et le développement. Dans une

telle démarche, nous pensons qu'il importe que l'expérience et le savoir-faire de l'équipe de pays des Nations Unies soient pleinement respectés. Une coordination étroite entre les opérations de maintien de la paix et les efforts humanitaires et de reconstruction est indispensable et les activités d'une équipe de pays menées sous l'égide d'un coordonnateur résident ou d'un coordonnateur humanitaire doivent être pleinement mises à profit, dans ces efforts coordonnés, en tenant dûment compte des coûts et des avantages que cela comporte.

Jusqu'à présent, j'ai parlé de l'aide aux victimes de crises provoquées par l'homme. Toutefois, nous ne devons pas oublier qu'il existe aussi des catastrophes naturelles – inondations, tremblements de terre, éruptions volcaniques, sécheresses, typhons, ouragans et cyclones – dans lesquelles, parfois, des centaines de milliers de personnes perdent la vie ou leurs moyens de subsistance. Nous devons également être prêts à atténuer les dégâts causés par des catastrophes naturelles. Le Japon s'apprête à accueillir à Kobe, en janvier prochain, la Conférence mondiale des Nations Unies sur la prévention des catastrophes. Nous espérons y discuter des moyens souhaitables de partager l'expérience et le savoir-faire des différents pays en vue de renforcer la capacité des pays et des communautés de rebondir après une catastrophe, ainsi que les moyens d'encourager un partenariat entre pays, institutions internationales participant et parties prenantes.

Nous devons discuter des principes humanitaires de façon plus active à l'ONU en vue de fournir les directives appropriées aux agents humanitaires pertinents, mais il est absurde de répéter les mêmes débats à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social. Une idée serait d'axer les travaux de chacun de ces organes sur des priorités différentes. Ainsi, le Conseil économique et social pourrait se donner pour objectif de fournir des orientations aux institutions des Nations Unies dans le cadre de leur mandat humanitaire et l'Assemblée générale pourrait se charger de discuter des valeurs fondamentales à partager en matière d'action humanitaire. Ce n'est là qu'une des idées possibles. Nous accueillerons avec intérêt toute idée novatrice sur la revitalisation de nos travaux dans le domaine de l'aide humanitaire et nous espérons approfondir notre débat afin de renforcer l'efficacité de nos activités humanitaires.

**M. Al-Shamsi** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord adresser mes sincères condoléances, au nom des Émirats arabes unis, au peuple frère de la Palestine, à ses dirigeants et à la famille du Président Yasser Arafat qui vient de décéder. Nous réaffirmons l'appui des Émirats arabes unis au peuple palestinien et à ses dirigeants dans les efforts qu'ils déploient pour réaliser leurs droits et leurs objectifs légitimes : créer un État indépendant en Palestine.

Je m'associe à la déclaration faite par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Je remercie également le Secrétaire général de son précieux rapport sur la question de l'aide humanitaire. Nous sommes tout à fait d'accord avec les conclusions de ce rapport sur les tragiques conditions humanitaires de millions de personnes dans le monde et sur les problèmes et les dangers auxquels se heurtent les opérations de secours et d'aide humanitaires.

Les Émirats arabes unis voudraient saluer le travail réalisé par les Nations Unies dans le domaine de l'aide d'urgence et de l'aide humanitaire et souligner le rôle primordial joué par l'ONU dans le suivi et l'évaluation de l'aide d'urgence et de l'aide humanitaire. Nous appuyons les recommandations énoncées dans le rapport du Secrétaire général, et en particulier celles qui tendent à aider les pays pauvres à renforcer leurs capacités institutionnelles nationales et à mettre en place la coordination nécessaire entre toutes les organisations d'aide humanitaire afin de répondre aux problèmes et aux dangers que représentent les catastrophes naturelles et les guerres, au moyen d'une stratégie internationale de lutte contre les catastrophes à tous les stades – de l'alerte rapide à la reconstruction et au développement, en passant par les secours.

Dans ce contexte, nous demandons instamment aux pays donateurs et aux institutions financières internationales d'accroître leurs contributions afin de financer les activités humanitaires et de secours dans le respect des principes de solidarité et d'interdépendance internationales et de la Charte des Nations Unies. Dans l'intervalle, nous soulignons l'importance du renforcement de l'autorité et du rôle du droit international dans le règlement des différends et dans l'élimination des causes des conflits armés, qui tous deux provoquent des catastrophes humanitaires. Nous réaffirmons également l'importance de prendre les mesures nécessaires pour protéger le personnel

humanitaire et le dédommager pour toute perte encourue.

Le rapport du Secrétaire général décrit la situation humanitaire tragique dans les territoires palestiniens occupés où plus de 3 000 civils innocents ont été tués par suite des attaques militaires aveugles et constantes lancées par les forces d'occupation israéliennes. Le rapport mentionne également les couvre-feux et les bouclages imposés par les forces d'occupation israéliennes, qui ont causé de graves préjudices à l'économie palestinienne.

Parmi les pratiques israéliennes ont figuré la construction d'un mur de l'expansionnisme, la confiscation de terres et la destruction de puits, qui ont entraîné une augmentation des taux de chômage, de la pauvreté et du nombre de personnes déplacées à l'intérieur du territoire. Ce dernier s'élève à 16 000, le chômage atteint 30 % et ceux qui vivent en dessous du seuil de pauvreté représentent environ 63 %. Vingt-deux pour cent des enfants palestiniens souffrent également de malnutrition. Ainsi, nous demandons une fois encore à la communauté internationale d'intervenir de manière décisive pour mettre fin à la tragédie humanitaire que vit le peuple palestinien et obliger Israël à cesser immédiatement ses attaques militaires et à mettre fin à sa politique de bouclages et de siège des villes palestiniennes.

Les Émirats arabes unis notent avec une grave préoccupation les difficultés et les dangers auxquels fait face le personnel chargé de la fourniture de l'aide humanitaire, en particulier les Palestiniens qui se heurtent à des problèmes pour apporter cette assistance par suite des violences et des restrictions imposées par les forces israéliennes à leur mobilité. Nous demandons à Israël de fournir une protection à ceux qui travaillent pour les organisations d'aide humanitaire et de faciliter leur travail conformément au droit international et aux traités internationaux.

Reconnaissant l'importance de l'aide humanitaire, de l'aide au développement et de la promotion de la sécurité et de la paix dans le monde, les Émirats arabes unis se sont acquittés de leurs obligations financières au titre des activités d'aide humanitaires des Nations Unies, dont une dernière contribution de 1 028 000 dollars à l'effort de reconstruction pour l'an prochain, ainsi que 30 millions de dollars aux fins de reconstruction en Afghanistan et 215 millions de dollars pour la reconstruction en Iraq.

Par ailleurs, les Émirats arabes unis ont apporté une aide directe au développement à de nombreux pays en développement par le biais de leurs organisations nationales, telles que le Fonds de développement d'Abou Dhabi, qui a fourni au total en 2002 une aide de 29 milliards en 2002 à 56 pays dans le monde. La détermination des Émirats arabes unis de fournir une aide humanitaire d'urgence et à long terme aux régions touchées par les catastrophes naturelles et les conflits armés dans le monde s'est exprimée dans de nombreuses activités, telles que l'opération Solidarité Émirats, qui a permis la destruction de 60 000 mines terrestres sur 5 millions de mètres carrés au Sud-Liban et de les transformer en terres cultivables et habitables. La Société nationale du Croissant-Rouge des Émirats arabes unis est l'institution non gouvernementale la plus importante du pays chargée de la fourniture des secours et de l'aide extérieure aux pays touchés. Elle a apporté au total une aide de 1 milliard de dollars à plus de 95 pays ces quatre dernières années. La Société nationale du Croissant-Rouge des Émirats arabes unis a fourni, par voie directe ou par le biais d'organismes humanitaires des Nations Unies, secours et aide au développement aux pays touchés par les conflits armés ainsi qu'aux pays sortant d'un conflit. Dernièrement, il s'agissait du projet de reconstruction du camp de réfugiés de Djénine. La Société nationale se prépare également à construire 200 habitations à Rafah et à Gaza. La Dubai Aid City, organisme créé en 2003 dans le but de fournir des services intégrés et des facilités aux organisations humanitaires nationales et internationales, témoigne clairement de notre volonté d'appuyer les efforts déployés au niveau international pour coordonner et renforcer l'aide humanitaire mondiale. Des préparatifs sont actuellement en cours en vue de la tenue en avril 2005 de la deuxième Conférence internationale sur l'aide internationale. J'attends avec intérêt la tenue de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes qui se tiendra au Japon en janvier 2005. Nous espérons qu'elle aboutira au renforcement des efforts internationaux en vue d'atténuer les catastrophes naturelles dans le monde.

**M<sup>me</sup> Barghouti** (Palestine) (*parle en arabe*) : Nous avons appris aujourd'hui avec une profonde tristesse le décès de notre Président et dirigeant, Yasser Arafat. Nous apprécions hautement la décision de tenir cet après-midi, à l'Assemblée générale, une séance au cours de laquelle toutes les délégations seront en mesure de présenter leurs condoléances.

Nous aurions espéré présenter à l'Assemblée un tableau plus optimiste et positif de la situation en matière économique, sociale, culturelle et de l'environnement qui prévaut dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, dans le cadre de l'examen de la question relative à l'assistance au peuple palestinien. Malheureusement, la situation en Palestine occupée se détériore chaque jour. Nous courons vers une catastrophe économique et humanitaire si la communauté internationale ne trouve pas rapidement des solutions applicables à tous les domaines et à tous les niveaux pour mettre fin à la tragédie en cours.

Il est clair que la cause profonde de l'aggravation de la situation actuelle en Palestine occupée est principalement la poursuite de l'occupation israélienne, l'établissement de barrières et de blocages, l'expansionnisme colonial et la construction du mur de l'expansionnisme, et la confiscation qui en a résulté de milliers de dounams de terres et la ruine de milliers de Palestiniens. Depuis septembre 2000, Israël a intensifié sa guerre meurtrière contre le peuple palestinien, faisant quelque 3 500 morts et 50 000 blessés, dont beaucoup sont handicapés à vie et se trouvent dans l'incapacité de mener une vie normale. En outre, les forces d'occupation ont bombardé et détruit un grand nombre de bâtiments publics et privés, déraciné des arbres et détruit intentionnellement l'infrastructure, y compris les routes et les réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement.

Ces pratiques israéliennes à l'égard du peuple palestinien sont considérées comme des crimes de guerre et des violations flagrantes de la quatrième Convention de Genève, ce qui engage la communauté internationale à redoubler d'efforts pour forcer Israël à mettre fin à l'occupation et à s'acquitter de ses engagements conformément aux dispositions de la Convention. Israël devrait se plier à la volonté de la communauté internationale qui demande l'arrêt de ses agressions, de ses destructions et de sa politique expansionniste et raciste. À cet égard, nous devons souligner la responsabilité individuelle et collective des Hautes Parties contractantes à la Convention de s'assurer que les dispositions de la Convention sont respectées et appliquées dans tous les domaines.

Le rapport du Secrétaire général (A/59/121) fait référence de manière détaillée à la situation difficile du peuple palestinien ainsi qu'à la crise économique et humanitaire qu'il traverse, accroissant ses souffrances

et l'empêchant de subvenir à ses besoins de base. Le rapport met également l'accent sur le problème du chômage et de l'augmentation du niveau de pauvreté, supérieur à 63 % en Cisjordanie et à 75 % dans la bande de Gaza. De même, le rapport souligne qu'Israël impose systématiquement des restrictions entravant la libre circulation des personnes et des biens palestiniens tant à l'intérieur de la Palestine qu'au-delà de ses frontières. Le Secrétaire général lui-même déclare au paragraphe 11 que cela « reste la cause première de la crise humanitaire et économique dont souffrent les Palestiniens ».

Le rapport souligne également au paragraphe 9 que les forces d'occupation continuent « d'infliger des souffrances quotidiennes de diverses manières : bouclages, couvre-feux, démolitions d'habitations, assassinés ciblés, activités de colonisation, utilisation d'armes meurtrières dans des zones à forte densité de population et recours disproportionné à la force ».

Nous sommes particulièrement préoccupés par les actions des forces d'occupation à l'encontre des institutions de l'ONU et de ses organismes spécialisés, y compris par les obstacles et les difficultés que ces forces imposent aux organisations qui essayent d'apporter une aide économique et humanitaire capitale au peuple palestinien. Le rapport fait valoir que les forces d'occupation soumettent les déplacements du personnel de l'ONU à des restrictions supplémentaires et entravent l'acheminement de l'aide humanitaire, ce qui a pratiquement amené ces organismes à arrêter certains de ces programmes. En fait, les organismes des Nations Unies fournissent une aide au peuple palestinien dans des conditions extrêmement difficiles, à cause des mesures adoptées par les forces d'occupation, alors que le peuple palestinien a un besoin pressant de cette aide et de cet appui. À cet égard, nous sommes d'accord avec la remarque contenue dans le rapport au paragraphe 85 selon laquelle « la présence des organismes des Nations Unies, tout comme leur rôle dans le territoire palestinien occupé sont plus importants que jamais, alors qu'ils doivent surmonter des difficultés d'une ampleur inédite ».

À cet égard, ma délégation voudrait saisir cette occasion de transmettre ses remerciements et sa reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport et ses efforts pour appuyer les Palestiniens et leur juste cause. Je voudrais également exprimer notre profonde reconnaissance au rôle joué par l'ONU et ses

institutions spécialisées dans l'octroi d'une aide humanitaire et économique au peuple palestinien, ce qui contribue grandement à atténuer ses souffrances.

Ma délégation voudrait tout particulièrement remercier les pays arabes qui ont accueilli nombre de blessés graves et leur ont fourni une aide médicale d'urgence et des médicaments. Nous les remercions notamment pour l'aide importante qu'ils ont accordée en vue de préserver la structure et le fonctionnement de l'Autorité palestinienne en particulier ainsi que pour l'aide apportée au peuple palestinien en général. Nous remercions également tous les pays amis, et notamment l'Union européenne et le Japon, qui nous ont soutenus dans le domaine de l'aide humanitaire et qui ont appuyé notre peuple dans l'ensemble. Nous remercions en outre les pays donateurs et les organisations non gouvernementales qui ont accordé une aide humanitaire d'urgence au peuple palestinien.

Dans ce contexte, nous devons fermement lutter contre toutes les mesures israéliennes imposées à ces pays donateurs et à ces organismes, y compris les assassinats d'une part et les attaques d'autre part menées par Israël contre le personnel de ces organisations humanitaires et leurs bureaux. La communauté internationale doit leur fournir une protection en vertu du droit international humanitaire.

Je voudrais ajouter ici que la réalisation d'une paix juste et durable ainsi que la sécurité et la stabilité dans l'ensemble de la région nécessitent essentiellement non seulement le retrait total d'Israël des territoires palestiniens occupés, y compris de Jérusalem-Est et du Golan syrien, mais aussi la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant et souverain sur son propre territoire pour que nous soyons en mesure de progresser sur la voie de la paix ou même de parler de développement ou de coopération régionale avec Israël, la puissante occupante. Nous aimerions souligner l'importance du rôle de l'ONU dans la réalisation d'une paix juste et durable, en raison de la responsabilité permanente de l'Organisation à l'égard de la question de Palestine.

J'aimerais, pour terminer, citer de nouveau le rapport du Secrétaire général, qui déclare au paragraphe 87 :

« L'assistance tant humanitaire que financière ne permettra pas à elle seule de remédier à la crise politique qui a pour

conséquence la détérioration des conditions de vie des Palestiniens et des Israéliens. La solution s'agissant du statut du peuple palestinien, de la situation économique et de la crise humanitaire est directement liée au respect du droit international et à un règlement pacifique du conflit. »

**M. Zoumanigui** (Guinée) : Je voudrais tout d'abord transmettre les condoléances de ma délégation au peuple palestinien et à la famille du disparu, le Président Yasser Arafat. Puisse Dieu lui accorder sa miséricorde et son âme reposer en paix.

Je voudrais remercier le Secrétaire général pour la soumission de ses rapports (A/59/93 et A/59/374) sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies.

Ma délégation souscrit à la déclaration faite par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi qu'à celle du représentant du Nigéria au nom de l'Union africaine, et voudrait faire quelques commentaires, à titre national.

L'importance de l'examen de la question à l'ordre du jour, qui procède de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, a amené les dirigeants de ce monde à souligner, entre autres, dans la Déclaration du Millénaire, l'importance de la protection des populations vulnérables qui souffrent des catastrophes naturelles, d'actes de génocide, des conflits armés et autres situations d'urgence. L'examen du rapport du Secrétaire général nous permet non seulement de relever les conséquences des catastrophes, mais également de mettre en relief les responsabilités de la communauté internationale et des acteurs régionaux, sous-régionaux et nationaux dans la prévention et la gestion de ces catastrophes. À cet égard, ma délégation note la diversification, au cours de l'année écoulée, des entités prestataires d'aide humanitaire, dont il convient d'évaluer les interventions, afin d'en tirer les meilleurs enseignements.

Au sujet du passage de la phase de secours à la phase de développement, nous apprécions l'établissement du rapport par le Groupe de travail chargé des questions de transition, et nous convenons que les organismes des Nations Unies définissent des mesures communes pour aider les équipes de pays des Nations Unies à recenser et planifier les principaux éléments d'une stratégie de transition.

S'agissant des questions de la disparité entre les sexes et de la protection contre l'exploitation et les sévices sexuels, nous nous réjouissons de la prise en compte de la constitution du réseau de structures qui mènent des activités de sensibilisation, tout en faisant recours à des outils juridiques et thérapeutiques. De l'avis de ma délégation, la circulaire du Secrétaire général sur les « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et la violence sexuelles » (ST/SGB/2003/13) constitue un bréviaire qui doit continuer de guider tous les acteurs humanitaires.

La mise en place sur le terrain d'un système de dépôt de plaintes constitue, à cet effet, un pas encourageant. Il en est de même de l'élaboration et du lancement, par le Département des opérations de maintien de la paix, du document sur le paquet de ressources pour le genre dans les opérations de maintien de la paix. Nous notons également avec intérêt l'importance de la prévention des catastrophes, telle que développée dans le rapport.

Le choix, cette année, du thème « Apprendre des catastrophes d'aujourd'hui pour faire face aux menaces de demain », dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles, doit davantage mobiliser la communauté internationale dans la prévention et la gestion des catastrophes. C'est pourquoi ma délégation appuie la suggestion du Secrétaire général sur le développement des capacités nationales de planification et de prévention dans les pays sujets à des catastrophes et se réjouit de la mise sur pied, par les organismes des Nations Unies, du système dit « Centre virtuel de coordination des opérations sur le terrain ».

Quant à la question de la sécurité du personnel des Nations Unies, du personnel associé et du personnel des organisations humanitaires, ainsi que de l'accès de l'aide humanitaire aux bénéficiaires, nous soulignons, encore une fois, l'obligation du respect, par toutes les parties, des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Nous convenons, avec le Secrétaire général, de l'obligation pour les parties au conflit et les acteurs locaux de respecter le caractère neutre et impartial de l'action humanitaire menée par les acteurs humanitaires. Ceux-ci, en revanche, doivent mieux percevoir et comprendre la dynamique locale et rassurer les populations bénéficiaires sur les principes qui régissent leurs actions.

Je voudrais ici saisir l'occasion qui m'est offerte pour rendre un hommage mérité au personnel des Nations Unies, au personnel associé et au personnel des organisations humanitaires pour le courage, le dévouement et la détermination dont ils font preuve dans l'accomplissement de leur devoir, parfois dans des conditions difficiles et dangereuses.

La diversité des acteurs humanitaires, ainsi que le caractère multidimensionnel des questions à résoudre, nécessite et une meilleure coordination du système des Nations Unies d'une part et, d'autre part, entre lui et les autres acteurs que sont les organisations humanitaires intergouvernementales, régionales, sous-régionales et nationales. En outre, les questions qui sous-tendent le financement des actions humanitaires demeurent préoccupantes, en dépit des améliorations en cours.

Nous retenons avec satisfaction la proposition d'élargissement de la gamme d'utilisation du Fonds central autorenewable et souscrivons à la proposition du Secrétaire général de relever à 100 000 dollars, le plafond de la somme allouée à un pays touché par une catastrophe.

Nous lançons de nouveau un appel aux donateurs afin qu'ils poursuivent leurs efforts dans la mobilisation de ressources pour la prévention des catastrophes, ainsi que pour les secours aux pays victimes de catastrophes. Dans ce contexte, nous appuyons fortement l'appel solennel lancé par le représentant de l'Union africaine pour l'examen et l'adoption consensuelle en séance plénière du projet de résolution en faveur des victimes du génocide au Rwanda.

S'agissant des situations d'urgence complexe, ma délégation se félicite de la référence faite à la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et à la considération d'une intervention à l'échelle sous-régionale. L'Assemblée comprendra aisément la position de ma délégation, quant on sait que les pays en conflit ou sortant de conflit dans la sous région, à savoir le Libéria, la Sierra Leone, la Guinée-Bissau et la Côte d'Ivoire, partagent la frontière avec mon pays, qui, depuis 1989, ne cesse d'accueillir généreusement des réfugiés, surtout que les conséquences humanitaires, socioéconomiques, environnementales et sécuritaires découlant de la présence de ces réfugiés ont été davantage aggravées par les attaques rebelles de 2000, à partir des frontières avec le Libéria et la Sierra Leone.

Le Gouvernement guinéen, conscient des impératifs de paix, de sécurité et de bonne coopération, s'est toujours impliqué dans la recherche de solutions aux conflits et à la consolidation de la paix au bénéfice des peuples de la sous-région. L'organisation à Conakry, le 20 mai 2004, du Sommet des chefs d'État de l'Union du fleuve Mano, élargi aux chefs d'État du Mali et de la Côte d'Ivoire, procède entre autres, de cette volonté.

Au niveau international, le Gouvernement n'a cessé d'interpeller la communauté internationale afin de trouver une solution viable aux conséquences humanitaires auxquelles mon pays reste exposé. Si la tenue à Paris, les 25 et 26 juin 1998, de la réunion du Groupe consultatif sur la Guinée, organisée par le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale, ainsi que de la Journée de solidarité avec la Guinée, organisée à New York le 9 juillet 1998 par le Département des affaires politiques et le PNUD, ont été des signes encourageants, il convient de noter qu'il leur a manqué un suivi approprié au niveau international. Dans ce cadre, ma délégation voudrait souligner que la République de Guinée, fidèle à son humanisme africain et respectueuse de ses engagements internationaux, continuera de faire preuve de compréhension dans la gestion des conflits dans la sous-région et des questions humanitaires sur le territoire national.

Toutefois, elle tient à préciser qu'à l'instar de la Guinée, qui accomplit ses devoirs dans le cadre du partage du fardeau et des responsabilités, la communauté internationale se doit d'assumer les siens et de relever les défis actuels. Aujourd'hui, le sud-est de la Guinée reste un sujet de préoccupation pour mon gouvernement, et nous fondons l'espoir que la communauté internationale, notamment l'Organisation des Nations Unies, ne tardera pas à contribuer à la recherche d'une solution durable à l'effet d'éviter à la sous-région d'être affectée.

Enfin, il convient de noter que les conséquences des catastrophes naturelles et humaines pèsent sur des millions de personnes, notamment celles vulnérables que sont les femmes, les enfants et les personnes âgées. Celles-ci, victimes involontaires des tragédies, méritent toute notre assistance. L'inscription de la réduction des conséquences des catastrophes naturelles, à l'ordre du jour de la Réunion internationale sur l'évaluation décennale de la mise en œuvre du Programme de la Barbade est à saluer, à cet égard.

Nous demeurons persuadés que les résultats de cette réunion, de même que ceux de la Conférence sur la prévention des catastrophes, qui se tiendra du 18 au 22 janvier 2005 à Kobe (Japon), aboutiront à des résultats concluants. Mon pays, la République de Guinée, qui marque un intérêt considérable pour la question, sera présent à ces rencontres et ne manquera pas d'apporter sa contribution.

**M. Ercin** (Turquie) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à exprimer toutes nos condoléances au peuple palestinien à l'occasion de la disparition de son dirigeant.

La Turquie s'associe à la déclaration faite par le représentant des Pays-Bas au nom de l'Union européenne sur le point de l'ordre du jour que nous examinons aujourd'hui. Je voudrais faire connaître certaines de nos vues, en particulier pour ce qui est du rapport du Secrétaire général intitulé « Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement », publié sous la cote A/59/374.

Les pertes prématurées en vies humaines dues à des catastrophes naturelles continuent de toucher un grand nombre de personnes dans le monde entier, et les plus durement atteints sont les groupes vulnérables. Comme cela est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, on estime qu'en 2003 et 2004, les catastrophes naturelles ont coûté la vie à 75 000 personnes, affecté plus de 284 millions d'individus et entraîné plus de 65 milliards de dollars des États-Unis de dégâts matériels. Nous devrions nous arrêter un instant et réaliser que nous sommes ici en train de parler de vies humaines, et non de simples chiffres.

Dans son rapport, le Secrétaire général souligne, cette année encore, que la fréquence et les effets des catastrophes naturelles tendent à augmenter de façon préoccupante. Il souligne également que les situations d'urgence naturelles et imputables à l'homme continueront à croître en nombre et en intensité en raison des tendances actuelles concernant l'urbanisation, la dégradation de l'environnement et le changement climatique. Il est de plus en plus évident qu'en l'absence d'efforts axés sur l'amélioration de la préparation en prévision des catastrophes et des interventions et sur la réduction des risques et de la vulnérabilité, les effets des catastrophes sur les

personnes et les établissements humains deviendront plus meurtriers et coûteux.

Il incombe à tous les membres responsables de la communauté internationale d'unir leurs forces pour relever ces défis. En fait, dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, il n'y a pas d'autre choix. Mon pays a toujours été favorable à un renforcement de la coopération internationale dans les situations d'urgence.

La Turquie se trouve géographiquement dans une région sujette aux catastrophes naturelles, car mère nature a, à plusieurs reprises, montré l'aspect moins convivial de sa force et de sa férocité. Les tremblements de terre massifs de 1999 ont entraîné d'énormes pertes humaines et matérielles. Heureusement, il y a également eu des résultats encourageants. Ainsi, reconnaissant leur vulnérabilité commune et les vertus de l'action commune, la Turquie et la Grèce ont créé l'Unité conjointe helléno-turque prête à intervenir en cas de catastrophe pour fournir, le cas échéant, une aide humanitaire prompt et efficace.

Avec les tremblements de terre de 1999, la Turquie a notamment appris à reconnaître qu'il importait de renforcer et de rendre plus efficace l'assistance internationale en matière de recherche et de sauvetage en milieu urbain. Consciente de cela, la Turquie a pris la responsabilité de présenter un nouveau projet de résolution sur ce sujet à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale en 2002. La résolution 57/150 est le produit de délibérations et de discussions longues et laborieuses. Au paragraphe 9 du dispositif de la résolution 57/150 de l'Assemblée générale, il est demandé au Secrétaire général de présenter un rapport d'ensemble, à jour et assorti de recommandations indiquant les progrès réalisés dans l'amélioration de l'efficacité des opérations internationales de recherche et de sauvegarde et précisant dans quelle mesure les directives du Groupe consultatif ont été appliquées.

Nous voudrions remercier le Secrétariat pour le rapport du Secrétaire général contenu dans le document A/59/374, publié en application des résolutions 58/25 et 57/150 de l'Assemblée générale. Nous saluons tous les efforts déployés en vue de rationaliser les travaux de l'Organisation des Nations Unies, et nous estimons que le fait de rassembler les rapports portant sur des questions similaires va dans ce sens, tant que ces

rapports s'emploient à refléter toutes les faits nouveaux survenus et les progrès réalisés en la matière.

Les mérites du rapport vont de soi. Néanmoins, après un examen très attentif, nous avons conclu que les parties du rapport qui nous intéressent ne répondent pas à notre attente. À notre avis, il n'est pas aussi complet que nous l'aurions souhaité. En effet, d'importants faits qui sont survenus relativement aux opérations internationales de recherche et de sauvetage en milieu urbain depuis 2002 ne sont pas suffisamment reflétés dans le rapport. Par exemple, davantage d'informations auraient pu être fournies quant aux activités du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage; il eût été plus utile d'évoquer la normalisation des directives de ce Groupe. Les mesures prises en vue de surmonter les difficultés administratives dans les opérations de recherche et de sauvetage auraient dû être mentionnées plus en détails.

Certaines recommandations générales ne sont pas suffisantes pour contribuer à améliorer l'efficacité des opérations internationales de recherche et de sauvetage en milieu urbain.

En outre, la publication tardive du rapport a laissé peu de temps aux États Membres pour former leurs positions. Pour cette raison, nous avons décidé de ne pas nous empresser de présenter un projet de résolution sur l'assistance en matière de recherche et de sauvetage en milieu urbain. Au lieu de reprendre le libellé de la résolution 57/150 une fois de plus, nous travaillerons en coopération avec toutes les parties concernées pour examiner ce qui a été fait jusqu'à présent; faire le bilan des activités connexes et envisager de rédiger un projet de résolution qui se concentrera sur les progrès accomplis en vue d'améliorer l'efficacité des opérations internationales de recherche et de sauvetage en milieu urbain, en tenant tout particulièrement compte des directives du Groupe consultatif.

**M. Adel** (Égypte) (*parle en arabe*): Nous voudrions appuyer la déclaration faite par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi que la déclaration faite par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique. Je tiens à remercier le Secrétaire général d'avoir présenté des rapports sur cette question très importante et vitale inscrite à notre ordre du jour, à laquelle l'Égypte accorde une importance toute particulière.

La promotion de la coordination de l'aide humanitaire fournie par l'Organisation des Nations Unies en cas de catastrophes naturelles, y compris l'assistance économique spéciale, doit recevoir la priorité de l'ONU et des autres organisations et institutions spécialisées compétentes du système des Nations Unies. L'Égypte réaffirme une fois de plus que pour renforcer la capacité des pays à réagir aux situations d'urgence, il faut appuyer et coordonner la coopération entre les différents systèmes travaillant dans le domaine de l'aide humanitaire pour faire face aux catastrophes naturelles et à l'impact des guerres et des conflits. Cela est possible grâce à l'application d'une méthode globale pour faire face aux catastrophes naturelles dans tous les domaines, en commençant par la phase de l'alerte rapide, pour passer à la phase des secours et ensuite à la phase de reconstruction et de développement. L'Égypte demande à tous les États donateurs et à toutes les institutions financières internationales d'accroître leurs contributions en matière de secours et d'aide humanitaire, non seulement en raison de l'ampleur que les crises et les catastrophes ont prise ces dernières années, mais également en application du principe de la solidarité internationale et de l'interdépendance et dans l'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies.

Dans ses rapports (A/59/93 et A/59/374), le Secrétaire général affirme que les catastrophes naturelles et les situations d'urgence constituent un grave danger qui menace les populations les plus pauvres du monde. En 2003, 700 catastrophes naturelles sont survenues; elles ont causé la mort de 75 000 personnes et entraîné des pertes économiques dépassant les 75 milliards de dollars. Ces chiffres sont pratiquement sept fois plus élevés que ceux de l'année précédente.

Par ailleurs, nous voudrions faire observer que le financement des activités humanitaires demeure insuffisant, car un certain nombre de pays sinistrés n'ont reçu que 5 % de ce dont ils avaient besoin en 2003. J'ai fourni ces exemples et ces chiffres pour montrer le fossé existant entre, d'une part, le nombre de catastrophes naturelles et l'intensité des souffrances et, d'autre part, ce qui est mis à la disposition des populations sinistrées en termes d'aide humanitaire.

Dans ce contexte, ma délégation demande aux organisations compétentes et aux États donateurs de tenir compte des recommandations contenues dans les deux rapports du Secrétaire général et d'appuyer

également les travaux préparatoires en cours en vue de la Conférence mondiale des Nations Unies sur la prévention des catastrophes naturelles, qui se tiendra en janvier au Japon, et de saisir cette occasion pour réaffirmer une fois de plus et renforcer la politique de prévention des catastrophes.

Il ne fait aucun doute que la fourniture d'aide humanitaire, assurée par l'Organisation des Nations Unies dans de très nombreuses régions du monde, est on ne peut plus nécessaire. Toutefois, c'est une tâche pleine de risques et de difficultés. Il faut trouver les moyens permettant de protéger la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies et du personnel employé par les organisations humanitaires, afin qu'ils puissent accomplir pleinement leurs tâches.

Nous avons noté avec une préoccupation croissante les éléments qui figurent dans le rapport du Secrétaire général (A/59/332), à savoir l'exposition continue du personnel des Nations Unies à des risques parmi lesquels figurent les enlèvements, les violences physiques, les vols, les attaques à main armée, l'intimidation et la détention à long terme. Une nouvelle tendance encore plus dangereuse a également vu le jour, dont l'attaque directe contre les bureaux des Nations Unies à Bagdad au mois d'août de l'année dernière a été un exemple. L'Égypte pense qu'il est urgent que l'ONU joue un rôle actif pour élargir et préserver la protection du personnel humanitaire, et elle souligne qu'une telle protection ne doit pas se limiter à la seule dimension juridique. Nous devons concentrer nos efforts sur la promotion de la volonté politique des États, qu'il existe ou non un accord de pays hôte avec l'ONU.

Ma délégation attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur cette question l'année prochaine, au sujet de la mise en place des structures, des arrangements et des capacités supplémentaires nécessaires au renforcement du système de sécurité des Nations Unies.

Je vais maintenant aborder les moyens d'apporter une assistance au peuple palestinien. Je tiens tout d'abord à lui présenter mes sincères condoléances à l'occasion du décès de son Président et dirigeant, Yasser Arafat. Sa disparition représente une perte non seulement pour le peuple palestinien, mais aussi pour le monde entier. Je suis tout à fait confiant que le peuple palestinien et ses nouveaux dirigeants n'épargneront aucun effort pour rétablir leur droit de

vivre comme le reste de l'humanité, comme des citoyens libres dans un État indépendant.

L'Égypte demande une fois de plus à la communauté internationale d'intervenir de façon décisive face à la catastrophe humanitaire à laquelle le peuple palestinien est confronté. Il endure quotidiennement des souffrances sans précédent, aussi des efforts doivent-ils être faits pour remédier à la situation tragique dans les territoires palestiniens occupés.

Ce à quoi le peuple palestinien fait face, sous le joug de l'occupation israélienne, va plus loin que la destruction de l'infrastructure de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, ainsi que des ressources financières et naturelles du peuple palestinien; il s'agit d'une violation flagrante de ses droits légitimes et inaliénables. Les pratiques israéliennes vont jusqu'à prendre pour cible des civils désarmés, dont beaucoup de femmes et d'enfants, pratiquer des exécutions extrajudiciaires et infliger des punitions collectives par le siège et les bouclages.

Ces sièges, bouclages et couvre-feux ont conduit à une paralysie totale de l'économie palestinienne, et plus d'un million de Palestiniens vivent dans un état de pauvreté dramatique. De plus, les opérations militaires israéliennes ont déplacé près de 10 000 Palestiniens, qui sont maintenant totalement sans abri.

Le rapport du Secrétaire général (A/59/121) relève un autre élément négatif qui a aggravé les souffrances du peuple palestinien : la construction du mur de séparation et ses effets sur les vies des Palestiniens, ainsi que sur l'intégrité territoriale d'un futur État palestinien. Ceci met en péril la solution prévoyant deux États présentée dans la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité.

L'Égypte se félicite du rôle positif joué par l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées pour fournir une assistance humanitaire au peuple palestinien, en particulier l'action menée par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient en faveur de 4 millions de réfugiés palestiniens.

L'Égypte demande aux États donateurs d'accroître leur appui à de telles activités, en fournissant l'assistance financière nécessaire pour combler le déficit de financement actuel, afin de fournir aux Palestiniens l'aide humanitaire dont ils ont

besoin. L'Égypte leur demande aussi d'adopter une position très ferme au sujet de toutes les pratiques qui sont de nature à empêcher l'acheminement de cette assistance à ceux qui en ont besoin.

L'Égypte demande que le rapport du Secrétaire général qui doit être présenté l'année prochaine comprenne une analyse des activités de l'ONU relatives à la situation humanitaire dans les territoires palestiniens et les difficultés auxquelles l'Organisation est confrontée dans la fourniture de l'assistance humanitaire. Plus important encore, des propositions doivent être formulées sur les moyens de surmonter ces difficultés, afin que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social puissent adopter des résolutions adéquates dans ce domaine.

Pour terminer, j'aimerais souligner que nous pensons que l'assistance fournie au peuple palestinien ne représente qu'une première étape. C'est un moyen et non une fin. Le but est clair : que le peuple palestinien soit capable de décider de son destin librement, dans un État indépendant et souverain, capable de se développer économiquement. À cette fin, nous devons assurer la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), ainsi que toutes les résolutions et initiatives internationales, nationales et régionales qui ont suivi, l'accent étant mis sur le lien entre les questions économiques et politiques.

**M. De Rivero** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, tout d'abord, transmettre les condoléances de la délégation péruvienne à la délégation palestinienne à l'occasion du décès du Président Yasser Arafat.

Nous constatons aujourd'hui une tendance à une multiplication de l'action humanitaire des Nations Unies. Il ne s'agit plus seulement de protéger les civils dans les conflits armés, mais une aide est également fournie à la suite des catastrophes naturelles. Toutes ces actions sont la raison d'être de l'assistance humanitaire, mais aujourd'hui des incursions se font aussi dans des domaines qui vont de la parité entre les sexes au passage à la phase du développement, en passant par le sida.

On peut dire aujourd'hui que l'action humanitaire est en passe de devenir l'activité principale de l'Organisation des Nations Unies. Ceci, qui nous paraît tout à fait normal ici au Siège de l'ONU, est perçu différemment dans de nombreux cercles universitaires

et parmi les analystes des relations internationales contemporaines.

En effet, pour un grand nombre de ces personnes, et à juste titre, l'expansion de l'activité humanitaire de l'ONU est une preuve très claire de l'échec de l'Organisation dans l'exécution de son mandat principal, qui est le maintien de la paix et la sécurité internationales. Aujourd'hui, la prolifération des conflits civils non réglés crée une série de crises humanitaires de grande envergure, qui transforment l'ONU, sans que l'on ne s'en rende compte, en une espèce d'unité de soins intensifs mondiale – une sorte de grande Croix-Rouge mondiale.

La vérité est que la mission principale de l'ONU est de maintenir la paix et la sécurité et, faute de mieux, se consacrer à l'action humanitaire. C'est pourquoi nous devrions nous préoccuper de voir une telle expansion de l'aide humanitaire, sans que, dans le même temps, tous les efforts possibles aient été déployés pour régler les conflits qui prolifèrent dans tout le monde en développement.

Pour cela, il faut que les rapports sur l'assistance humanitaire en cas de conflits attirent l'attention du Conseil de sécurité, pour qu'il prenne ses responsabilités en matière de prévention et de règlement des conflits qui font aujourd'hui l'objet d'une aide humanitaire.

La fonction principale de l'aide humanitaire est de soulager les souffrances humaines, mais aujourd'hui nous l'étendons à la transition vers le développement. Ce concept de transition vers le développement n'est pas clair. Dans l'un de ses rapports, le Secrétaire général lui-même l'admet et déclare que cela conduit aux diverses interprétations qui rendent les contributions financières plus difficiles.

Ma délégation est d'accord avec le Secrétaire général quand il dit que le concept de la transition vers le développement n'est pas clair. Mais il est également illusoire car il nous incite à penser que le développement est à portée de main, quand en réalité le développement est devenu une quête aussi évasive que la recherche de l'Eldorado. Selon les rapports de la Banque mondiale sur le développement humain et le rapport du sommet de mondial qui s'est tenu à Genève, sur les 140 pays en développement, seuls 13 ont connu une croissance de plus 3 % du revenu par habitant au cours des 23 dernières années. La grande majorité des pays en développement n'ont connu aucune croissance

du revenu par habitant, ne serait-ce que de moins de 3 %, ce qui est le minimum nécessaire pour commencer à vaincre la pauvreté.

Par conséquent, la grave situation économique mondiale d'aujourd'hui n'est pas exactement une situation de transition vers le développement. Plus de 4,8 milliards de personnes – plus des deux tiers de l'humanité – vivent avec deux dollars par jour. La Déclaration du Millénaire est donc réaliste : elle n'a pas pour but le développement, mais la réduction de la pauvreté – ce qui n'est pas la même chose.

Pour toutes ces raisons, ma délégation convient entièrement de la nécessité d'une approche plus réaliste et plus modeste dans la phase qui suit l'assistance, qui devrait uniquement couvrir une période de temps limitée après une crise ou une catastrophe humanitaire. La phase postassistance ne devrait pas être considérée comme une période métaphysique de transition vers le développement, car la fin de celle-ci pourrait être confondue avec l'édification de la nation – une chose qu'il est très difficile de réaliser et qui peut finalement décourager le financement à des fins humanitaires et de la relèvement, puisqu'il est extrêmement difficile de déterminer la durée de la transition vers ce développement insaisissable. C'est ainsi que nous interprétons les conclusions du Groupe de travail chargé des questions de transition mis sur pied par le Comité exécutif pour les affaires humanitaires et le Groupe des Nations Unies pour le développement..

Ma délégation est convaincue que l'activité humanitaire de l'ONU la plus efficace et la moins controversée est le secours en cas de catastrophes naturelles. Si l'aide humanitaire en situations de conflit a parfois engendré des critiques sévères à l'égard de l'Organisation et génère parfois des approches politisées concernant l'aide humanitaire, cela n'est pas le cas quand il s'agit de catastrophes naturelles. Aucune population n'oublie le drapeau des Nations Unies hissé quelques heures après un tremblement de terre, une inondation ou un cyclone, comme cela s'est produit récemment avec les cyclones Ivan et Jeanne en Grenade, en Haïti, en Jamaïque et en République dominicaine, et avec les tremblements de terre en Turquie et en Iran.

Depuis la création du Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence des Nations Unies – une initiative commune du Pérou, de la Turquie et d'autres pays – jusqu'à la création du Groupe consultatif

international de recherche et de sauvetage et des équipes des Nations Unies chargées de l'évaluation et de la coordination en cas de catastrophe, l'aide humanitaire en cas de catastrophes naturelles n'a fait qu'augmenter le prestige de l'Organisation. On peut indiquer que, en matière de catastrophes naturelles, l'ONU est dans une situation avantageuse pour tous en comparaison avec les autres activités humanitaires. Pour ces raisons, le Pérou a appuyé l'initiative de la Turquie et a été coauteur de la résolution 57/150 de l'Assemblée générale, adoptée par consensus et visant à renforcer l'efficacité et la coordination des opérations de recherche et de sauvetage urbaines. Nous avons demandé au Bureau de la coordination des affaires humanitaires de diffuser largement cette résolution pour que les pays puissent en tenir compte dans leurs plans nationaux de gestion des catastrophes naturelles.

Aujourd'hui, les catastrophes naturelles sont de plus en plus nombreuses – en particulier celles de nature hydrologique, telles que les ouragans, les inondations, les cyclones, les sécheresses et la famine. Par conséquent, les activités des Nations Unies dans le secteur des catastrophes naturelles devront être renforcées. À cet égard, nous devons appuyer sans réserve le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. L'augmentation des catastrophes naturelles exige également des efforts coordonnés et conjoints au niveau régional. Récemment, les membres de pays de la Communauté andine ont adopté la stratégie andine de prévention et de réaction aux catastrophes. Cette stratégie andine nous permettra d'incorporer la prévention des catastrophes, en tant que notre politique de prévention et notre stratégie de développement, dans les préoccupations nationales des cinq membres de notre Communauté. Les sujets principaux développés découlent des cinq groupes thématiques de notre stratégie, à savoir le renforcement des institutions, l'information et les systèmes d'alerte rapide, la recherche scientifique et technologique, l'aide mutuelle en cas de catastrophes; et la culture de la prévention pour la population.

Il convient de signaler qu'en août 2004, le Pérou a accueilli la réunion du groupe régional des Amériques du Groupe consultatif international de recherche et de sauvetage dont l'objectif était justement de renforcer les capacités techniques de gestion des catastrophes en Amérique latine et dans les Caraïbes. Nous espérons que la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, qui doit se tenir à

Kobe (Japon) en janvier 2005, sera une occasion de travailler en vue de réduire la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles et qu'elle aboutira à des engagements et à des initiatives positives.

À cet égard, je voudrais mettre l'accent sur ce que le Secrétaire général a indiqué dans son rapport en ce qui concerne la participation du secteur privé pour soutenir les secours humanitaires d'urgence. En fait, il serait très approprié d'envisager d'encourager la participation privée pour appuyer l'action aux catastrophes. Je suis sûr que beaucoup d'entreprises multinationales seraient disposées à y participer. Peut-être devrions-nous favoriser entre les entreprises multinationales et l'ONU un pacte relatif à l'assistance en cas de catastrophes naturelles.

Par ailleurs, à la lumière de l'immense expérience et du prestige de l'ONU en matière d'aide humanitaire en cas de catastrophes naturelles, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires devrait publier un rapport annuel sur ses activités liées aux catastrophes naturelles, dans lequel il pourrait faire le bilan de ses expériences et faire des recommandations pour améliorer davantage cette importante activité, qu'il faudra développer à l'avenir, étant donné la grande fréquence des catastrophes naturelles dues au réchauffement de la planète.

Pour terminer, je ne saurais manquer de rendre hommage à tous les hommes et femmes qui ont sacrifié leurs vies pour la dignité humaine, dans l'exécution de leur responsabilité humanitaire, et d'exprimer à nouveau mes remerciements et mes vœux de succès au Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Jan Egeland.

**M. Mpundu** (Zambie) (*parle en anglais*) : Au nom de mon gouvernement, je tiens à exprimer mes sincères condoléances à l'Autorité nationale palestinienne à l'occasion du décès du Président Yasser Arafat. La Zambie se souvient de ses qualités extraordinaires de dirigeant.

Je voudrais féliciter le Secrétaire général pour les rapports contenus dans les documents A/59/93, A/58/293 et A/59/374, sur l'aide d'urgence humanitaire. Ma délégation estime que ces rapports sont très utiles. Ma délégation félicite également le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. Jan Egeland, pour son exposé détaillé sur ce thème du 10 novembre

2004. La Zambie est d'accord avec son évaluation de la situation et partage ses préoccupations concernant la diminution des ressources fournies pour répondre aux demandes de l'aide humanitaire dans le monde entier.

Ma délégation souscrit à la déclaration qui a été faite par le représentant du Nigéria au nom de l'Union africaine. Nous partageons le point de vue selon lequel l'aide humanitaire doit être accordée aux survivants du génocide dans la République du Rwanda et ailleurs. De manière à donner plus de poids à ce point à l'ordre du jour, ma délégation pense qu'il faut continuer à examiner cette question en séance plénière de l'Assemblée générale.

Nous souscrivons également à la déclaration faite par le Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

En raison de l'accroissement de la demande en matière d'aide humanitaire dans le monde entier, il est d'une importance capitale d'élaborer une approche coordonnée en ce qui concerne la manière dont cette aide est distribuée afin de veiller à ce que les programmes ne fassent pas double emploi et que les coûts soient maintenus au plus bas niveau.

Étant donné les nombreux facteurs qui entrent en jeu dans la mise en œuvre des activités humanitaires, il est impératif de mettre en œuvre une stratégie de coopération optimale et globale de manière à parvenir aux résultats escomptés. La coordination a pour corollaire l'efficacité dans l'utilisation des ressources limitées. À cet égard, ma délégation loue les efforts du Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence au cours de l'année écoulée, comme l'indiquent les rapports.

Bien que les ressources financières et matérielles soient nécessaires pour la fourniture de l'aide humanitaire, le succès de cette aide dépend en grande partie de la mesure dans laquelle les conditions s'y prêtent. Ma délégation est consciente des nombreux défis qui entourent la fourniture des secours d'urgence, en particulier dans les situations de conflit. C'est pour cette raison que la sécurité et la protection du personnel humanitaire revêtent la plus haute importance. La responsabilité de cette protection doit être partagée par la communauté internationale. Nous invitons les États Membres à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour assurer la sécurité du personnel humanitaire et du personnel sur le terrain.

La poursuite des différends à travers le monde a pour conséquence une demande accrue d'aide humanitaire. À cet égard, nous nous félicitons de l'appel lancé aux États Membres par le Secrétaire général pour qu'ils mobilisent 1,7 milliard de dollars afin d'appuyer les activités humanitaires.

J'aimerais maintenant dire quelques mots au sujet de mon pays, la Zambie, et sur nos expériences en matière de gestion des secours en cas de catastrophe. Après des années de déficit alimentaire, mon gouvernement a mis en œuvre, au cours de la saison agricole 2002-2003, des mesures visant à promouvoir la production agricole pour augmenter la sécurité alimentaire dans le pays. Entre autres choses, ces mesures comprenaient l'introduction d'un programme d'appui aux importations agricoles à l'intention des membres les plus vulnérables de nos communautés par la fourniture d'intrants agricoles, l'introduction de systèmes de subvention de l'agriculture d'exportation, le développement de la pêche et la promotion de l'irrigation. Ces mesures ont renforcé la capacité du Gouvernement à faire face aux situations humanitaires dans le pays. Je suis heureux de pouvoir dire que, grâce à cette politique agricole, la Zambie est passée d'un déficit à un excédent agricole, avec une production estimée à 1,12 million de tonnes de maïs pour la saison agricole 2002-2003.

Ma délégation souhaiterait, par l'intermédiaire du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, lancer un appel au Secrétaire général pour qu'il appuie le renforcement des capacités de la Zambie afin de lui permettre de faire face aux problèmes humanitaires.

En mai de cette année, le Gouvernement de la République de Zambie a déclaré la pandémie de VIH/sida catastrophe nationale. La pandémie affecte principalement la tranche d'âge productive de notre société. Cette maladie devrait être combattue avec la même vigueur que les autres catastrophes. En conséquence, mon gouvernement continuera de compter sur l'appui de la communauté internationale pour vaincre ce fléau.

Pour terminer, ma délégation est sensible au travail du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, en particulier en ce qui concerne les problèmes que le Coordonnateur des secours d'urgence a mis en avant dans ses rapports. Il appartient maintenant aux États Membres de fournir les

ressources nécessaires pour faire face aux crises humanitaires qui surgissent à travers le monde.

**M. Chulkov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je souhaiterais commencer ma déclaration en présentant mes sincères condoléances aux dirigeants du peuple palestinien et à la famille du Président Arafat à l'occasion du décès du Président Arafat.

La Fédération de Russie rend hommage aux activités du système des Nations Unies visant à renforcer la coordination de l'aide humanitaire d'urgence. Nous notons le rôle de premier plan joué dans ce processus par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Nous soulignons, en particulier, les efforts visant à renforcer l'efficacité des mécanismes et des instruments de coordination respectifs tout en prenant en compte les nouvelles activités humanitaires liées, avant tout, à la menace terroriste mondiale accrue et les risques pris par les travailleurs humanitaires sur le terrain.

Le problème d'assurer la sécurité physique du personnel humanitaire est devenu récemment une question particulièrement urgente. À cet égard, nous soulignons la nécessité de prendre des mesures efficaces dans ce domaine conformément à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. Nous estimons qu'il est également nécessaire de travailler en faveur d'une protection juridique plus large pour le personnel des Nations Unies en parachevant l'élaboration du protocole à la Convention. Nous notons les efforts du Comité permanent interorganisations pour élaborer un cadre général pour la création de liens entre les organisations humanitaires et militaires dans les situations d'urgence complexes. Il est essentiel de souligner que, dans sa recherche d'une réponse pertinente aux nouveaux défis et menaces, la communauté humanitaire devrait être guidée de manière consistante par les principes humanitaires de l'humanité, de la neutralité et de l'impartialité. Parallèlement, comme il a été à raison souligné dans le rapport du Secrétaire général (A/59/332), le personnel humanitaire devrait observer les pratiques en matière de sécurité communément acceptées et convenues sur le plan local et être sensible aux traditions et coutumes locales.

La protection des civils dans les conflits armés fait partie ces derniers temps des problèmes prioritaires dans les préoccupations humanitaires internationales.

En dépit de la multiplicité des instruments internationaux actuels en matière des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ce sont toujours des civils innocents – y compris des enfants, des femmes, des personnes âgées et ceux qui appartiennent aux groupes généralement qualifiés de vulnérables – qui sont les premiers touchés dans les conflits armés. La situation en ce qui concerne la protection des civils appelle des mesures systématiques et coordonnées aux niveaux international, régional et national. Il faudrait tenir compte du problème que pose la protection des civils, qui a tant la dimension droits de l'homme que la dimension humanitaire. Il est évident que la composante humanitaire est maintenant très sollicitée, en particulier en tant qu'élément d'une stratégie globale de prévention des crises, ainsi que dans les différentes étapes du règlement après un conflit. Sans aucun doute, le travail humanitaire devrait avoir pour base les normes de la Charte des Nations Unies et les principes humanitaires fondamentaux. Son efficacité dépend largement de la façon dont il est inscrit dans les efforts de règlement politique de la communauté internationale.

La consolidation de la paix et la réhabilitation après un conflit et la priorité pour une transition des secours au développement demeurent des questions urgentes. Nous pensons qu'une transition efficace et sans heurt vers le développement est essentielle pour le succès des efforts internationaux en matière d'aide humanitaire et de consolidation de la paix après un conflit et pour ouvrir la voie à un développement social et économique dynamique. Nous pensons qu'il convient, dès la phase de déploiement d'une opération humanitaire, d'accorder une attention particulière à la planification et à la programmation des composantes de l'aide axées sur le développement. Tout cela exige une action appropriée et coordonnée de la communauté internationale, sous l'égide de l'ONU.

Nous notons une interaction croissante entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité pour les situations postérieures à un conflit. Cette interaction nous paraît utile pour les organisations du système des Nations Unies, qu'elle aidera à mieux équilibrer et coordonner leurs efforts en la matière.

Dans la conjoncture actuelle, il est de plus en plus nécessaire d'être en mesure de prévoir les urgences, afin de pouvoir prendre des mesures préventives et de permettre aux organismes humanitaires nationaux comme internationaux de réagir le plus rapidement

possible. À cet égard, il convient de prendre, en coopération avec les gouvernements nationaux, les mesures qui s'imposent pour renforcer les mécanismes de planification d'urgence.

Nous appuyons les efforts déployés en permanence pour renforcer les systèmes d'alerte rapide, évaluer les dégâts et atténuer les conséquences des catastrophes naturelles. Tout cela doit faciliter la création d'un réseau mondial d'alerte rapide en cas d'urgences majeures afin d'assurer la coordination entre les organisations nationales de secours et d'adapter les mécanismes permettant un usage effectif du potentiel national disponible dans les opérations internationales de secours.

La Fédération de Russie attache une grande importance aux efforts déployés au niveau mondial pour mettre en œuvre la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles et nous considérons l'attachement à ses objectifs comme une condition *sine qua non* pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier dans les pays et les régions vulnérables du monde. Nous saluons le travail réalisé par le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie dans le cadre des préparatifs de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes prévue en janvier 2005 à Kobe. Nous estimons que la Conférence doit devenir une phase importante des efforts internationaux de prévention de la menace des catastrophes et d'amélioration du travail des Nations Unies dans ce domaine en permettant une évaluation mondiale de la mise en œuvre de la Stratégie de Yokohama pour un monde plus sûr et du Plan d'action associé. La Russie participe activement aux préparatifs de la Conférence et contribue concrètement à son organisation.

L'une des tâches clefs que nous devons accomplir est d'améliorer encore les mécanismes de mobilisation des financements tout en accroissant le nombre des donateurs. La procédure d'appel global interinstitutions reste, à cet égard, le mécanisme principal, mais il convient d'en améliorer encore la procédure préparatoire et la structure. En outre, un certain nombre de ces appels ne recueillent pas encore les fonds nécessaires et il serait utile de leur donner la souplesse nécessaire pour permettre aux nouveaux donateurs, dont ceux qui sont prêts à fournir une aide humanitaire en nature, de participer davantage à la coopération humanitaire internationale.

La Russie félicite l'ONU de ses efforts pour attirer l'attention de l'opinion publique internationale sur les problèmes que représentent ce que l'on appelle les « urgences oubliées ». Nous sommes de ceux qui pensent que ce type de situations provoque tout autant de souffrances humaines et mérite tout autant l'attention de la communauté internationale que celles qui bénéficient d'un suivi attentif. Nous continuons, pour notre part, d'apporter notre contribution à l'aide humanitaire à de nombreux pays du monde. L'an dernier, par exemple, nous avons fourni une aide humanitaire à l'Éthiopie, à l'Érythrée, à l'Iran, à la Chine, à l'Algérie, à l'Équateur, au Tadjikistan, le Kirghizistan, à la Géorgie, à la Moldova. Nous avons également versé des contributions volontaires au Programme alimentaire mondial pour qu'il apporte une assistance à la République populaire démocratique de Corée et à l'Angola, ainsi qu'au Haut Commissariat des Nations Unies les réfugiés, à l'attention de la région d'Afrique australe, à hauteur de 11 millions de dollars et 2 millions de dollars respectivement. L'an

prochain nous maintiendrons notre contribution de 11 millions de dollars au Programme alimentaire mondial. Ces chiffres prouvent également que notre pays retrouve graduellement son potentiel de donateur.

C'est dans une large mesure par ses activités humanitaires que l'Organisation des Nations Unies affirme son autorité politique et morale dans le monde. Et nous avons la possibilité de renforcer encore ce rôle dans le monde.

### **Programme de travail**

**Le Président** : Avant de poursuivre, je voudrais faire une annonce concernant le programme de travail de la séance plénière de l'Assemblée générale. Le mardi 23 novembre 2004, dans la matinée, l'Assemblée générale examinera le point 163 de l'ordre du jour : « La situation dans les territoires azerbaïdjanais occupés ». La liste des orateurs pour cette question est à présent ouverte.

*La séance est levée à 12 h 40.*